



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Cahier des charges DAC6

**TRANSFERT D'INFORMATIONS RELATIVES AUX  
DISPOSITIFS TRANSFRONTIÈRES « DAC6 » –**

**Art. 1649 AD à 1649 AH du CGI**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Table des matières

---

1 INTRODUCTION.....	5
1.1 Cadre juridique.....	5
1.2 Objectifs.....	6
1.3 Public concerné.....	7
1.4 Documents de référence.....	8
1.5 Abréviations et Acronymes.....	10
2 MODALITES DE DEPOT.....	11
2.1 Procédure de transfert transitoire.....	11
2.2 Procédure de transfert cible.....	11
2.3 Règles de nommage des fichiers.....	12
2.3.1 Nommage du fichier dépôt.....	12
2.4 Format de compression des fichiers.....	12
2.5 Chiffrement des fichiers.....	12
2.6 Gestion des clés de chiffrement.....	13
2.7 Typologie des échanges.....	13
2.8 Suivi des fichiers.....	13
2.8.1 Accusé de réception de dépôt.....	13
3 DESCRIPTION DES DONNÉES.....	15
3.1 Entête du message.....	17
3.1.1 Emetteur.....	18
3.1.2 Contact émetteur.....	21
3.1.3 Horodatage de la déclaration.....	23
3.1.4 Fichier essai ou réel.....	23
3.2 Type de dispositif.....	24
3.3 Référence dispositif.....	25
3.4 Contenu de la déclaration dac6 (DAC6Déclaration).....	26
3.4.1 Déclarant.....	31
3.4.2 Contribuable concerné.....	32

3.4.3 Intermédiaire.....	33
3.4.4 Description du dispositif.....	35
3.4.5 Données communes.....	39
3.4.5.1 Personne physique ou personne morale.....	39
3.4.5.2 Personne physique.....	41
3.4.5.3 Nom personne physique.....	44
3.4.5.4 Personne morale.....	46
3.4.5.5 Adresse.....	49
3.4.5.6 Personne concernée.....	51
3.4.5.7 Entreprise associée.....	52
3.4.5.8 Qualité du déclarant.....	53
3.4.5.9 Exemption nationale.....	56
3.4.5.10 Description détaillée du dispositif.....	57
3.4.5.11 Organigramme.....	58
3.4.5.12 Marqueurs.....	60
3.4.5.13 Marqueur.....	61
4 ANNEXES.....	67
4.1 Définition du schéma XML.....	67
4.2 Caractères autorisés.....	68

## Liste des Figures

---

Figure 1: Diagramme du dispositif _ DAC6.....	16
Figure 2: Diagramme DAC6Dispositif.....	17
Figure 3: Diagramme émetteur_DAC6.....	18
Figure 4: Diagramme contact émetteur_DAC6.....	21
Figure 5: Diagramme TypeDispositif_DAC6.....	24
Figure 6: Diagramme référence dispositif_DAC6.....	25
Figure 7: Diagramme DAC6 Déclaration.....	27
Figure 8: Diagramme Déclarant _ DAC6.....	31
Figure 9: Diagramme Contribuable Concerne _ DAC6.....	32
Figure 10: Diagramme Intermédiaires _ DAC6.....	33
Figure 11: Diagramme Dispositif_DAC6.....	35

Figure 12: Diagramme Personne physique Personne morale _ DAC6.....	39
Figure 13: Diagramme Personne physique _ DAC6.....	41
Figure 14: Diagramme Nom personne physique _ DAC6.....	44
Figure 15: Diagramme Personne morale _ DAC6.....	46
Figure 16: Diagramme Adresse _ DAC6.....	49
Figure 17: Diagramme Personne concernée _ DAC6.....	51
Figure 18: Diagramme entreprise associée _ DAC6.....	52
Figure 19: Diagramme Qualité du déclarant _ DAC6.....	53
Figure 20: Diagramme exemption nationale _ DAC6.....	56
Figure 21: Diagramme Description détaillée _ DAC6.....	57
Figure 22: Diagramme Organigramme _ DAC6.....	58
Figure 23: Diagramme marqueurs _ DAC6.....	60
Figure 24: Diagramme marqueur _ DAC6.....	62

# 1 INTRODUCTION

Tirant parti de la mobilité des capitaux et des personnes au sein du marché intérieur, des structures de planification fiscale affectent fortement la capacité des États à protéger leur base d'imposition de l'érosion, avec pour conséquence une diminution considérable des recettes fiscales.

Ces dispositifs de planification fiscale potentiellement agressive ont souvent un caractère transfrontière. Dès lors, l'échange d'informations relatives à ces dispositifs entre autorités fiscales de l'Union européenne est essentiel pour leur permettre de lutter contre la planification fiscale agressive.

## 1.1 CADRE JURIDIQUE

La [directive \(UE\) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la directive 2011/16/UE](#) en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (ci-après « **la Directive** ») a été adoptée par le Conseil le 25 mai 2018.

Elle a été transposée en droit interne par [l'ordonnance n°2019-1068 du 21 octobre 2019](#) relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

L'ordonnance n°2019-1068 introduit [les articles 1649 AD à 1649 AH dans le Code général des impôts \(CGI\)](#). Ces articles instaurent une obligation pour les intermédiaires ou les contribuables concernés de déclarer à l'administration tout dispositif transfrontière dès lors que celui-ci satisfait à certaines conditions.

Le contenu des informations à déclarer a été précisé dans le [décret n° 2020-270 du 17 mars 2020](#) fixant les informations contenues dans la déclaration d'un dispositif transfrontière mentionnée à l'article 1649 AD du code général des impôts, codifié à l'article 344 G octies A du CGI.

L'article 1729 C ter du CGI prévoit quant à lui les sanctions applicables en cas de manquement à l'obligation déclarative et, le cas échéant, à l'obligation de notification.

En raison de la crise sanitaire et consécutivement à la directive (UE) 2020/876 du Conseil du 24 juin 2020, l'article 2 de l'ordonnance n° 2019-1068 a été modifié par l'article 53 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020.

A cet égard :

- les dispositifs transfrontières dont la première étape a été mise en œuvre entre le 25 juin 2018 et le 30 juin 2020 sont déclarés au plus tard le 28 février 2021 ;

- les dispositifs transfrontières mis à disposition aux fins de mise en œuvre, ou prêts à être mis en œuvre, ou ceux pour lesquels première étape de leur mise en œuvre a été accomplie entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020, ainsi que les dispositifs pour lesquels les intermédiaires ont fourni, directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020 sont déclarés dans les trente jours à compter du 1er janvier 2021, soit au plus tard le 30 janvier 2021 ;

Des précisions sur les modalités déclaratives des dispositifs transfrontières sont apportées dans l'instruction [BOI-CF-CPF-30-40](#) dont la dernière version a été publiée au BOFIP le 25 novembre 2020.

## 1.2 OBJECTIFS

L'objectif de ce document est de fournir un guide de l'utilisateur pour la constitution et le dépôt des fichiers relatifs au dispositif déclaratif « DAC6 ».

Ce guide de l'utilisateur vise notamment à décrire de façon détaillée les informations à collecter selon le schéma XML « DAC6 » en vue de leur transmission en masse à l'administration fiscale.

Le schéma XML pour la déclaration nationale a été élaboré par la DGFIP sur la base de spécifications convenues au niveau communautaire. Un certain nombre de règles nationales de validation doivent être prises en compte lors de la création du fichier.

Le présent cahier des charges décrit les procédures suivantes :

- Transmission des dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration par les personnes morales ou entités se connectant au portail professionnel au moyen d'un fichier XML standardisé via le portail « <https://www.impots.gouv.fr> » ;
- Génération d'un numéro d'identification de déclaration (Disclosure ID ou Référence Déclaration) et génération d'un numéro d'identification de dispositif déclaré (Arrangement ID ou Référence Dispositif) dans les cas prévus à cet effet. Ces numéros sont renvoyés au déclarant ;
- Envoi automatisé des fichiers vers un registre de la commission européenne au format XML.

### Spécificités pour 2021

Nécessité de prendre en compte dès janvier 2021 de très nombreux fichiers (plusieurs dizaines de milliers voire centaines de milliers) relatifs au « stock » de dispositifs, à savoir ceux :

- dont la première étape a été mise en œuvre entre le 25 juin 2018 et le 30 juin 2020 et devant être déclarés au plus tard le 28 février 2021 ;
- mis à disposition aux fins de mise en œuvre, ou prêts à être mis en œuvre, ou dont la première étape de mise en œuvre a été accomplie entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020, ou lorsque les intermédiaires ont fourni,

directement ou par l'intermédiaire d'autres personnes, une aide, une assistance ou des conseils entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2020, et devant être déclarés dans un délai de trente jours à compter du 1er janvier 2021 soit au plus tard le 31 janvier 2021.

## AVERTISSEMENT

Sous réserve d'évolutions prévues par la Commission Européenne, la structure des fichiers « XML standardisé » décrite ci-après ne subira pas de modifications ultérieures.

En l'état, pour les obligations déclaratives dont le fait générateur intervient entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2021, il sera proposé une solution de dépôt des fichiers transitoire afin que les intermédiaires / contribuables concernés professionnels soient en mesure de remplir les obligations leur incombant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce n'est qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 que la plateforme sera stabilisée dans sa version définitive.

Durant cette période transitoire, le système mis en place comportera certaines limites techniques :

- aucun accusé réception ne sera délivré au dépôt de la déclaration sur le serveur ;
- le dépôt est définitif : aucune modification ultérieure ne pourra être apportée au fichier ;
- la validation du format des fichiers déposés ne sera possible qu'à la mise en service de la plateforme déclarative définitive, soit après le 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- les numéros d'identification référence Déclaration « Disclosure ID » et référence Dispositif « Arrangement ID » ne pourront être attribués en temps réel.

Aussi, durant cette période transitoire, l'utilisation de l'espace dédié aux déclarations des dispositifs transfrontières sur le portail « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » **est fortement encouragée.**

## 1.3 PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels soumis aux obligations prévues aux articles 1649 AD à AE du CGI, qu'ils soient intermédiaires ou contribuables concernés.

NB : les particuliers soumis aux obligations prévues aux articles 1649 AD à AE du CGI transmettent les informations sur les dispositifs transfrontières visés via la déclaration en ligne prévue dans l'espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

## 1.4 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Tableau 1: Documentation de référence

Référence	Titre	Référence	Versio n	Date
DIR18/822	DIRECTIVE (UE) 2018/822 DU CONSEIL du 25 mai 2018 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en relation avec des dispositifs transfrontaliers à déclarer	32018L0822	N/A	25/05/2018
iso:std:22109	Codes pour la représentation des noms de langues - Partie 1 : Code alpha-2	ISO 639 – Part 1 (ISO 639-1:2002).	90.60	07/2002
Iso:std:3166	Codes pour la représentation des pays - Partie 1 : Code Alpha-2	ISO 3166-1:2013.	90.92	11/2013



Tableau 2: Documentation juridique applicable

Article	Source	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Article 1649 AD du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AE du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AF du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AG du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1649 AH du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 1729 du CGI	<u>Ordonnance n°2019-1068</u>	21 octobre 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2020
Article 344 G octies A de l'annexe III au CGI	Décret n° 2020-270 du 17 mars 2020 fixant les informations contenues dans la déclaration d'un dispositif transfrontière mentionnée à l'article 1649 AD du code général des impôts	17 mars 2019	19 mars 2020
Article 344 G octies B de l'annexe III au CGI	Décret à venir	À venir	A venir
Article 53 de la loi de finances rectificative n°2020-935 du 30 juillet 2020.	Directive (UE) 2020/876 du Conseil du 24 juin 2020	30 juillet 2020	31 juillet 2020
Commentaires administratifs	BOI-CF-CPF-30-40		25 novembre 2020 (dernière publication)

## 1.5 ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Le tableau 3 contient les abréviations et acronymes nécessaires à la compréhension du document.

Tableau 3: Abréviations et Acronymes

Abréviation/ Acronyme	Définition
DAC	Directive on Administrative Cooperation = Directive relative à la coopération administrative
DG TAXUD	Directorate General Taxation and Customs Union = Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière
EBIT	Earnings Before Interest and Taxes = Bénéfice avant intérêts et impôts (s'entend comme le résultat d'exploitation)
EU	European Union = Union Européenne
ID	Identifier = Identifiant (sert à déterminer la référence du dispositif et la référence de la déclaration)
ISO	International Organization for Standardization = Organisation internationale de normalisation
MS	Member State = État membre
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development = Organisation de coopération et de développement économiques
RG	Règle de gestion (ex. : RG 1)
TIN	Tax Identification Number = Numéro d'identification fiscale
XML	eXtensible Markup Language = Langage de balisage extensible
XSD	XML Schema Definition = Définition du schéma XML

## 2 MODALITES DE DEPOT

La procédure de traitement des déclarations DAC6 déposées en mode EDI sera disponible en mai 2021. Pour permettre aux usagers professionnels de déposer leurs déclarations dès janvier 2021, une procédure transitoire sera mise en oeuvre de janvier à avril 2021 pour permettre de déposer les déclarations en mode EDI avec le protocole sFTP. Ces déclarations seront traitées par la DGFIP en mai 2021.

A partir de mai 2021, la procédure cible sera disponible. Les déclarations seront déposées en passant par le portail fiscal en utilisant le protocole https. Elles seront traitées par batch la nuit suivante.

### 2.1 PROCÉDURE DE TRANSFERT TRANSITOIRE

De janvier à avril 2021, l'accès à l'application permettant le dépôt de fichiers nécessite pour l'utilisateur professionnel un identifiant et un mot de passe. Pour ce faire, les demandes sont transmises à l'adresse suivante :

[dac6@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:dac6@dgifp.finances.gouv.fr)

Une fois en possession de son identifiant et de son mot de passe, l'utilisateur professionnel peut se connecter à l'application Passtrans de la DGFIP avec un client FTP. Le transfert de la déclaration se réalise avec le protocole sFTP. L'acquittement technique fait office d'accusé de réception. Il est recommandé d'effectuer une copie – écran à la fin de la transmission du fichier lorsque l'acquittement technique s'affiche.

Les déclarations déposées par cette procédure feront l'objet d'un traitement différé qui aura lieu dès la mise en place de la procédure de transfert cible. L'utilisateur professionnel pourra alors récupérer le compte-rendu du traitement des déclarations déposées dans son espace de dépôt en utilisant son identifiant / mot de passe.

### 2.2 PROCÉDURE DE TRANSFERT CIBLE

A partir de mai 2021, l'utilisateur professionnel se connecte à l'espace professionnel pour déposer ses déclarations « DAC6 ».

L'accès au portail professionnel nécessite pour tout usager la création d'un espace professionnel

([https://inscriptionpro.impots.gouv.fr/opale\\_inscription/indexCreationEspace.jsp](https://inscriptionpro.impots.gouv.fr/opale_inscription/indexCreationEspace.jsp)).

Une fois authentifié, il se connecte à l'application « Dispositif DAC6 » et choisit le mode de dépôt EDI. L'utilisateur est redirigé vers l'application Passtrans pour déposer ses déclarations en utilisant le protocole HTTPS.

Les déclarations ainsi déposées sont traitées par un traitement batch dans la nuit.

Le lendemain, l'utilisateur récupère dans son espace le compte-rendu du traitement de ses déclarations.

## **2.3 RÈGLES DE NOMMAGE DES FICHIERS**

Chaque fichier déposé par un émetteur ou retourné par la DGFiP devra respecter le formalisme prévu par la Commission Européenne décrit ci-dessous. A défaut, les déclarations ne seront pas traitées et un compte-rendu du traitement décrivant l'erreur rencontrée sera transmis à l'utilisateur.

### **2.3.1 Nommage du fichier dépôt**

Chaque fichier produit par un usager professionnel devra remplir le formalisme suivant :

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).xml

L'horodatage correspond à la date de création du fichier de dépôt.

Exemple : DAC6\_310499959\_DEP\_20210201123900.xml

Chaque fichier devra ensuite être compressé au format ZIP selon le nommage suivant :

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).zip

Chaque fichier au format zip devra ensuite être crypté par gnupg avec l'extension « fvie » et correspondra au nommage suivant.

DAC6\_[SIREN\_EMETTEUR]\_DEP\_Horodatage(YYYYMMDDHHMMSS).fvie

Cela permet de différencier s'il s'agit d'un fichier crypté ou non crypté sans avoir à l'ouvrir.

## **2.4 FORMAT DE COMPRESSION DES FICHIERS**

Les fichiers transmis devront obligatoirement être compressés au format ZIP, sans mot de passe.

**IMPORTANT :** La taille maximale du fichier XML non compressé devra impérativement être inférieure à 100 Mo.

## **2.5 CHIFFREMENT DES FICHIERS**

Conformément aux recommandations de la CNIL, les fichiers transmis seront protégés à l'aide d'un procédé de chiffrement asymétrique. A cet effet le logiciel GnuPG sera utilisé.

Seuls, les fichiers en provenance des partenaires assureurs seront cryptés. Les fichiers « bilan » renvoyés par la DGFIP vers les assureurs ne nécessitent pas de cryptage compte tenu des informations retournées.

**GnuPG** (ou *GPG*, de l'anglais *GNU Privacy Guard*) est l'implémentation [GNU](#) du [standard OpenPGP](#) défini dans la [RFC 4880](#). Il est distribué selon les termes de la [GNU GPL](#). Il permet à ses utilisateurs de transmettre des messages [signés](#) et/ou [chiffrés](#). Ainsi l'[authenticité](#) et la [confidentialité](#) du message sont garanties.

Il s'agit d'un logiciel de cryptographie gratuit, multiplateforme et multilingue. Des informations sur les systèmes supportés sont disponibles à l'adresse suivante :

[https://www.gnupg.org/download/supported\\_systems.html](https://www.gnupg.org/download/supported_systems.html)

## 2.6 GESTION DES CLÉS DE CHIFFREMENT

Le chiffrement ne nécessite pas de certificat mais est basé sur un échange de clé publique / clé privée.

La clé de chiffrement publique DGFIP est fournie en annexe de ce cahier des charges (DGFIP\_DAC6\_APP\_Prod\_key).

## 2.7 TYPOLOGIE DES ÉCHANGES

Les fichiers de dépôt envoyés par les émetteurs devront être tout d'abord compressés avant d'être cryptés.



Les fichiers bilan retournés par la DGFIP seront compressés mais non cryptés.

## 2.8 SUIVI DES FICHIERS

Chaque fichier déposé par un émetteur ou retourné par la DGFIP devra respecter un formalisme obligatoire.

### 2.8.1 Accusé de réception de dépôt

Les fichiers déposés par les émetteurs au nom des déclarants feront l'objet d'un acquittement technique lors de leur dépôt sur la plate forme Passtrans (plate forme d'échange DGFIP).

Cet accusé de réception est purement technique et n'engage pas la DGFiP sur la validité du fichier.

L'acquittement technique ne répond à aucun formalisme particulier. Il s'agit simplement d'un retour « OK » en fichier de log ou en console selon le mode de transfert choisi.

### 3 DESCRIPTION DES DONNÉES

Les informations fournies dans ce chapitre décrivent la définition du schéma XML DAC6. Les fichiers XSD correspondant sont fournis en annexe de ce cahier des charges.

- Dac6XML\_FR\_V.3.02.xsd (schéma xsd principal)
- IsoTypes\_v.3.02.xsd (xsd déclinant la liste des codes pays et des codes des unités monétaires)

Les éléments suivants sont définis :

- **Élément** : Élément principal de tous les documents XML, contenant les données et déterminant la structure du document d'instance ;
- **Attribut** : lorsqu'il est fourni, il donne des informations supplémentaires au sein d'un élément. Les attributs ont des propriétés de nom et de type et sont définis dans un XSD ;
- **Taille** : lorsqu'il est fourni, il donne des informations sur la restriction de taille de l'élément ;
- **Type de bloc** : fait référence à un type de données spécifique selon l'espace de noms spécifié (xsd, dac6 ou iso) ;
- **Exigence** : fournit des informations sur le nombre minimum d'instances (cardinalité). Si l'occurrence minimale est de zéro, l'élément est facultatif ; si l'occurrence minimale est de 1, l'élément est obligatoire.

Les principales sections d'information du schéma DAC6 XML sont :

- **L'en-tête du message** avec l'émetteur et l'horodatage du fichier, et l'indicateur Test / Réel ;
- **La référence du dispositif DAC6**, si elle est connue, qui permet de relier les informations DAC6 avec un dispositif existant.
- **Les déclarations DAC6** associées au dispositif contenant les informations suivantes :

1. L'identité et le lien de la personne ayant fait la déclaration par rapport au dispositif ;
2. L'identité des contribuables concernés et leurs relations avec le dispositif ;
3. Les intermédiaires, en indiquant les autres intermédiaires qui ont participé à la promotion ou à la mise en œuvre du dispositif ;
4. Les caractéristiques du dispositif.

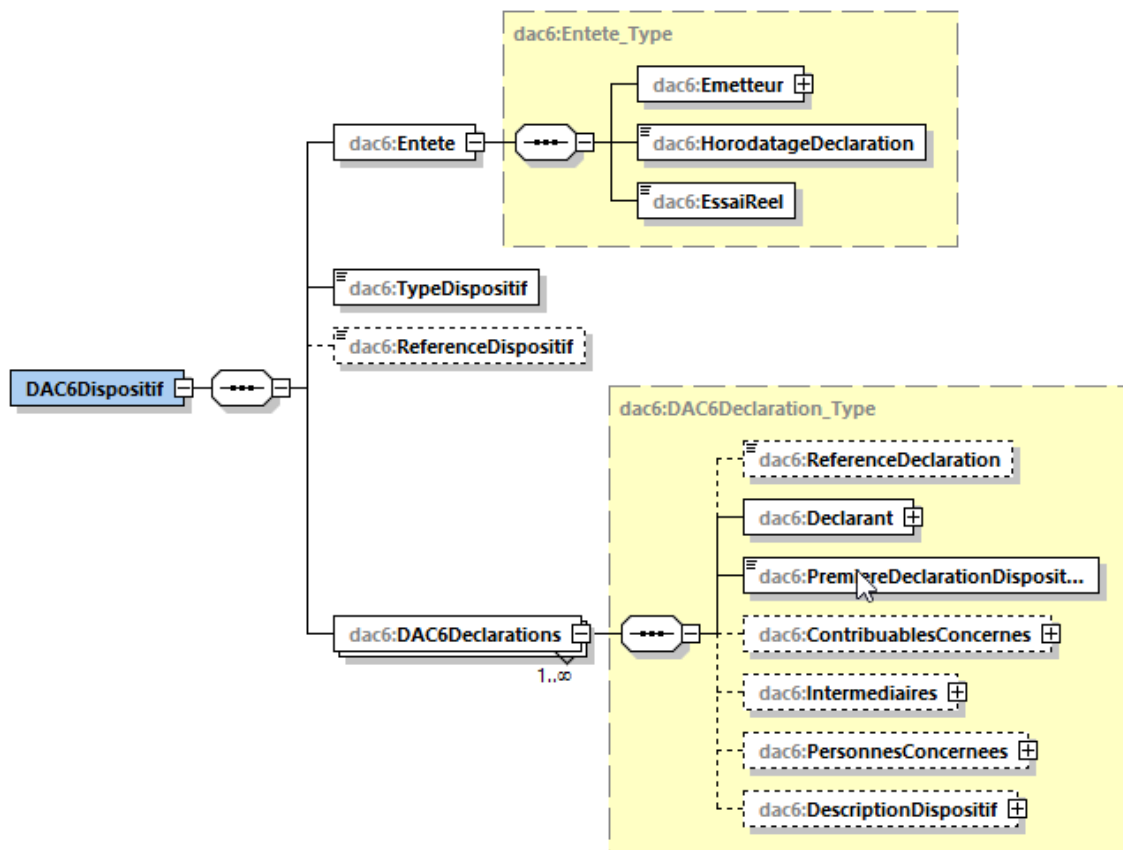


Figure 1: Diagramme du dispositif \_ DAC6



### 3.1 ENTÊTE DU MESSAGE

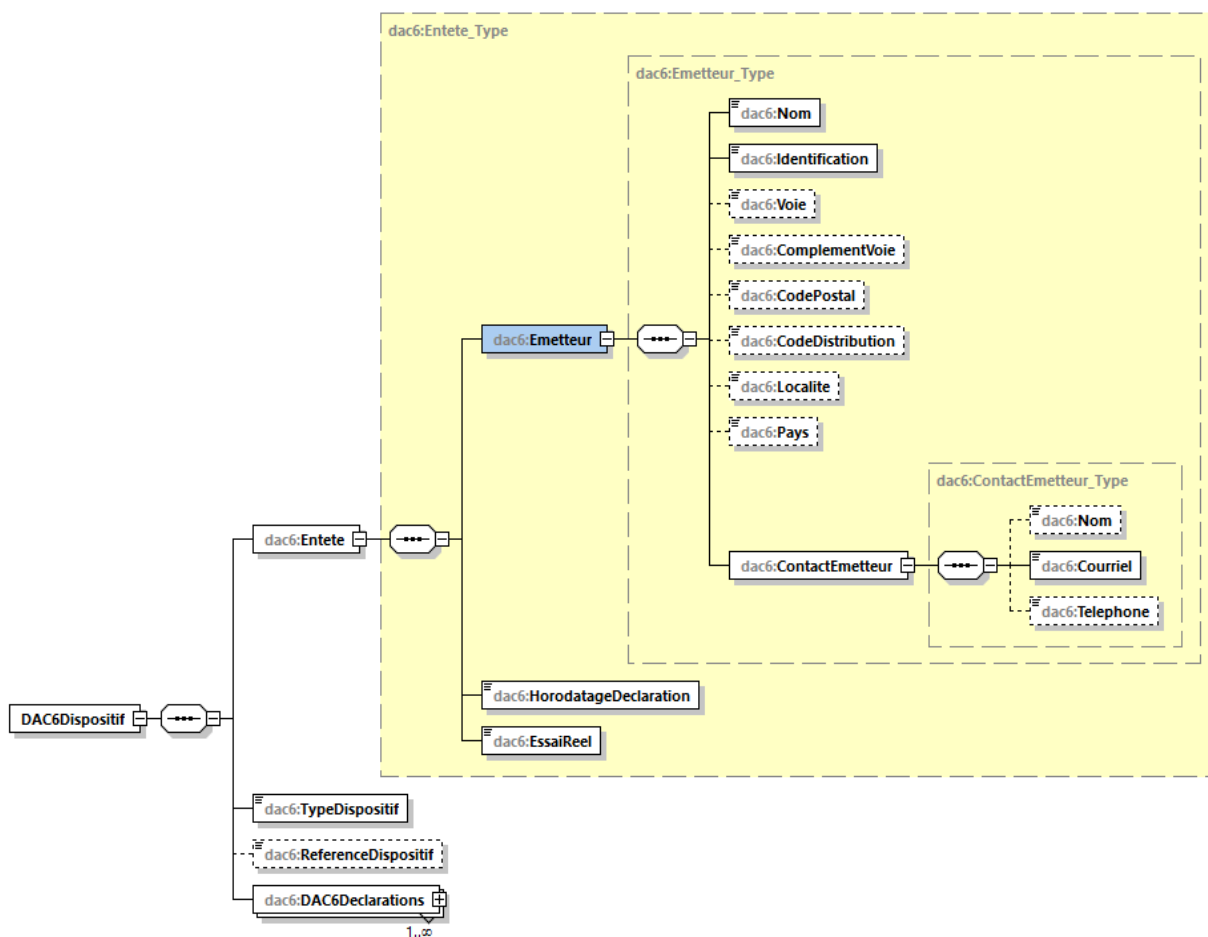


Figure 2: Diagramme DAC6Dispositif

### 3.1.1 EMETTEUR

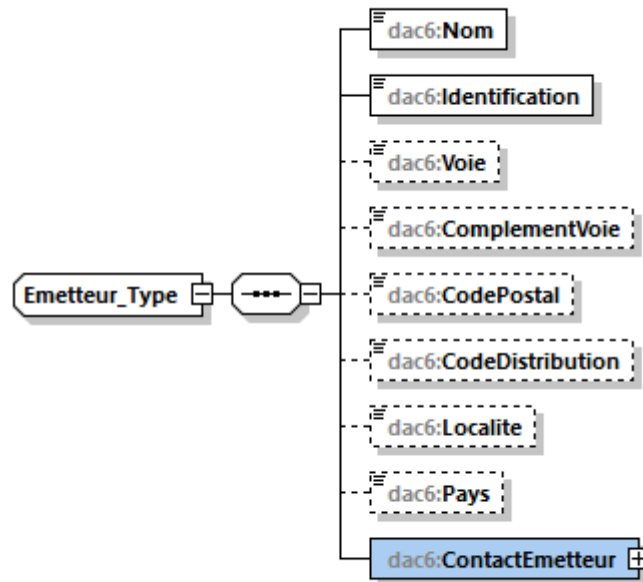


Figure 3: Diagramme émetteur\_DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Nom	-	1 à 60 caractères	dac6:StringMin1Max60_Type	Obligatoire

Cet élément contient le nom ou la raison sociale de l'émetteur.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification	-	1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Obligatoire

Ce numéro d'identification peut être de type SIREN, SIRET, GIIN, AMF, LEI ou tout équivalent fonctionnel.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Voie		1 à 70 caractères	xsd:string	Facultatif

Numéro : il précise l'adresse dans la voie. Sa valeur est différente de 0 et ne doit pas dépasser 5 chiffres. En cas de numéro multiple, seul le premier doit être indiqué (exemple : indiquer 4 pour 4/14).

Extension : Lettre accolée au numéro si celui-ci ne présente pas une précision suffisante (exemple : B pour BIS, T pour TER, etc.).

Nature de la voie : information décrivant la nature de la voie (rue, avenue, etc.)

Libellé de la voie : appellation officielle de la voie.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Complement Voie		1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Facultatif

Il s'agit de services de distribution du courrier spécifiques proposés ou mis en place par les services postaux.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CodePostal		5 caractères	xsd:string	Facultatif

Le code postal devra être fourni pour une adresse située en France.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CodeDistribution		1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Facultatif

Cette rubrique doit être servie en cas de résidence à l'étranger.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Localite		1 à 50 caractères	dac6:StringMin1Max50_Type	Facultatif

La localité est un élément géographique et administratif. C'est le premier élément d'identification associé au code postal.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Pays		2 caractères	xsd:string	Facultatif

Nom du pays ou territoire d'un État exprimé sous la forme d'un code composé de deux lettres. Ce code doit être également mentionné pour les adresses situées en France.

### 3.1.2 CONTACT ÉMETTEUR

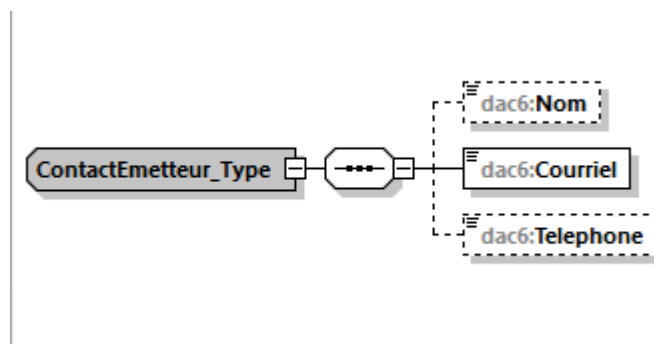


Figure 4: Diagramme contact émetteur\_DAC6

Le contact émetteur est la personne à contacter, chez l'émetteur, dès lors qu'un problème est signalé consécutivement au dépôt du fichier DAC6. Il sera l'interlocuteur vis-à-vis de l'administration, chargé d'instruire les anomalies signalées, quelle qu'en soit la teneur. Si l'émetteur (ou « remettant ») est mandaté par le déclarant légal, il pourra être amené, le cas échéant, à prendre l'attache de ce déclarant afin de traiter ces anomalies. L'émetteur peut par conséquent être :

1. le déclarant légal, lorsqu'il procède lui-même au dépôt de sa déclaration ;
2. un tiers régulièrement mandaté par le déclarant afin d'effectuer, pour le compte de ce dernier, la procédure technique de dépôt du fichier. Ce tiers peut, le cas échéant, être également mandaté pour procéder à la constitution préalable du fichier ainsi déposé.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Nom		1 à 80 caractères	dac6:StringMin1Max80_Type	Facultatif

Nom, prénom de la personne habilitée à apporter toute précision complémentaire sur le fichier déposé et à prendre en charge toute anomalie signalée.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Courriel		6 à 400 caractères	dac6:StringMin1Max400B_Type	Obligatoire

Adresse courriel de la personne habilitée à apporter toute précision complémentaire sur le fichier déposé et à prendre en charge toute anomalie signalée.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Telephone		10 à 20 caractères	dac6:StringMin1Max20_Type	Facultatif

Il pourra s'agir d'un numéro étranger. Il sera dans ce cas indiqué selon le format à composer depuis la France : code pays précédé de 00.

Exemple pour un numéro de téléphone britannique (code international 44) : 00441325300555

### 3.1.3 HORODATAGE DE LA DÉCLARATION

Élément	Attribut	Taille	Type d'entrée	Exigence
HorodatageDeclaration	-	-	xsd:dateTime	Obligatoire

Cet élément de données identifie la date et l'heure de création du message. Il est prévu que cet élément sera automatiquement alimenté par le répertoire central du DAC6.

Le format à utiliser est YYYY-MM-DDThh:mm:ss.SSS.

Où :

- YYYY : représente l'année ;
- MM : représente le mois ;
- JJ : représente le jour ;
  - - T est un séparateur fixe ;
  - - hh : représente les heures ;
  - - mm : représente les minutes ;
  - - ss : représente les secondes ;
  - - SSS : représente les millisecondes.
- Il convient de mentionner :
  - - Le fuseau horaire par défaut est "CET" (Central European Time) ;
  - - Un fuseau horaire différent ne peut pas être fourni.

### 3.1.4 FICHER ESSAI OU RÉEL

Les valeurs autorisées sont :

- La valeur 01- réel
- la valeur 02- test

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EssaiReel	-	-	dac6:EnumerationDeclaration_Type	Obligatoire

Le traitement des déclarations (réel ou de test) ne sera effectué qu'à compter de mai 2021.

## 3.2 TYPE DE DISPOSITIF

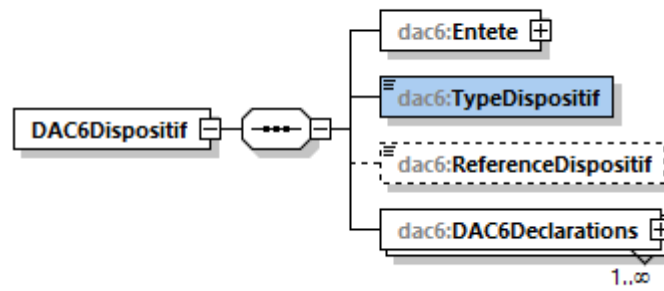


Figure 5: Diagramme TypeDispositif\_DAC6



Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
TypeDispositif	-	-	dac6:EnumerationType Dispositif_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour identifier le type de dispositif.

Si la valeur de la balise est 01 alors le dispositif est de type « Commercialisable ».

Si la valeur de la balise est 02 alors le dispositif est de type « Sur mesure ».

### 3.3 RÉFÉRENCE DISPOSITIF

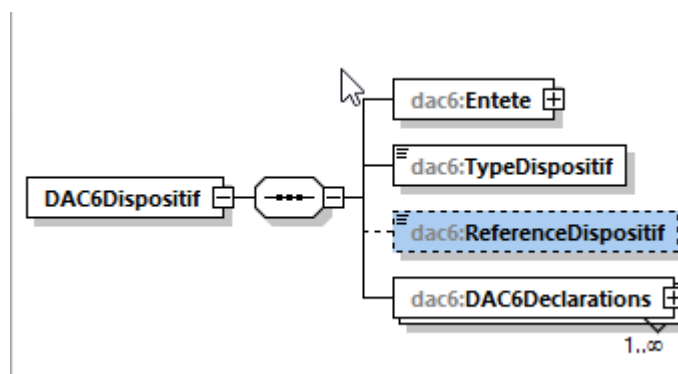


Figure 6: Diagramme référence dispositif\_DAC6

Cet élément correspond à l'éventuel dispositif auquel se rattachent les déclarations DAC6 déposées et permet son identification, uniquement dans le cas d'un dispositif commercialisable.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ReferenceDispositif	-	-	xsd:string (17Char)	Facultatif

<b>RG 1</b>	<p>La référence du dispositif (Arrangement- ID) est un code de 17 caractères, structuré comme suit :</p> <p>CCAYYYMMDDXXXXXX où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, UK.</li> </ul> </li> <li>- A est l'acronyme du terme "Arrangement", traduction en anglais du terme dispositif, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache au dispositif;</li> <li>- YYYMMDD désigne la date d'émission de la référence du dispositif (l'Arrangement-ID), c'est-à-dire quand le fichier est déposé;</li> <li>- XXXXXX est une combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).</li> </ul>
-------------	---

### **3.4 CONTENU DE LA DÉCLARATION DAC6 (DAC6 DÉCLARATION)**

(article 344 G octies A de l'annexe III au CGI)

La Déclaration DAC6 contient les informations sur l'identité et le lien du déclarant avec le contribuable concerné, les informations sur l'identité du contribuable concerné à déclarer, les informations sur l'identité et le rôle de tout intermédiaire, ainsi que les informations sur la structure et les caractéristiques du dispositif.

Pour rappel, dans le cadre d'un dispositif commercialisable, plusieurs déclarations DAC6 peuvent être déposées pour un même dispositif.

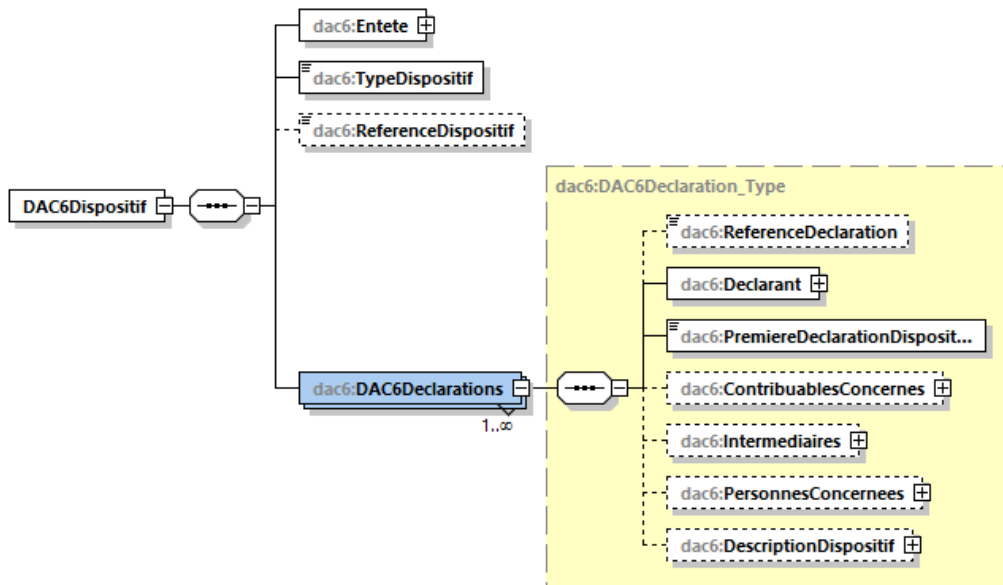


Figure 7: Diagramme DAC6 Déclaration

## Référence déclaration

*Cette rubrique, présente dans le schéma XML DAC6, n'a pas à être renseignée par le déclarant dans cette version du cahier des charges.*

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ReferenceDeclaration	-	-	xsd:string (17Char)	Facultatif

Cet élément permet à l'expéditeur du message d'identifier la déclaration. Cette information sera mentionnée pour chaque transmission d'information.

RG 2	<p>La référence de la déclaration (Disclosure-ID) est un code de 17 caractères, structuré comme suit :</p> <p>CCDYYYYMMDDXXXXXX où</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CC est l'acronyme de « country code » et désigne le code ISO de l'État membre où l'intermédiaire ou le contribuable concerné a soumis la première déclaration du dispositif. Les valeurs possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GR, GB, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, UK.</li> </ul> </li> <li>- D est l'acronyme du terme "Disclosure" , traduction en anglais du terme déclaration, et permet d'identifier le fait que le numéro se rattache à une déclaration émise par un intermédiaire ou un contribuable concerné ;</li> <li>- YYYYMMDD désigne la date d'émission de la référence de la déclaration (le Disclosure-ID), c'est-à-dire quand la déclaration est déposée ;</li> <li>- XXXXXX peut être n'importe quelle combinaison de lettres majuscules (A-Z) et de chiffres (0-9).</li> </ul>
------	---

## **Déclarant**

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Declarant	-	-	dac6:Declarant_Type	Obligatoire

Cet élément contient des informations d'identification sur la personne qui fait la déclaration, ainsi que son lien avec la déclaration (contribuable concerné ou intermédiaire).

## Première déclaration d'un dispositif commercialisable

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PremiereDeclarationDispositifCommercialisable	-	-	xsd:Boolean	Obligatoire

Cet élément booléen est utilisé pour identifier la première déclaration d'un dispositif commercialisable qui ne contient que la "structure". En principe, elle ne contient pas la liste des contribuables mais, selon l'état d'avancement de la mise en œuvre, elle peut inclure un premier ensemble de contribuables si les conditions prévues à l'article 1649 AG sont remplies

Si la valeur de la balise est « True », elle sera considérée comme la première déclaration d'un dispositif commercialisable. La valeur par défaut est « False ».

## Contribuable concerné

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ContribuableConcerné	-	-	dac6:ContribuablesConcernés_Type	Facultatif

Cet élément répétable contient des informations sur l'identité d'un ou plusieurs contribuables concernés par la déclaration. Cet élément est facultatif lorsque la valeur de l'élément « Premiere\_declaration\_dispositif\_commercialisable » est « true ». Dans tous les autres cas, cet élément est obligatoire.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point a), de la directive 2018/822/UE transposé à [l'article 1649 AE - I - 5° du CGI](#).

<b>RG 3</b>	<p>Le bloc « contribuable concerné » est facultatif si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le déclarant indique que le dispositif est de type commercialisable et</li><li>- le déclarant indique qu'il s'agit de la première déclaration du dispositif commercialisable</li></ul> <p>Le bloc contribuable concerné est obligatoire si :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le déclarant indique que le dispositif n'est pas de type commercialisable (dispositif sur mesure) ou</li><li>- le déclarant indique qu'il s'agit d'un dispositif de type commercialisable mais qu'il ne s'agit pas de la première déclaration du dispositif commercialisable.</li></ul>
-------------	---

## Intermédiaires

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Intermediaires	-	-	dac6:Intermediaires_Type	Facultatif

Cet élément reproductible contient des informations sur l'identité et les rôles de tout intermédiaire en ce qui concerne la déclaration.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point a), de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 1649 AE du CGI.

## Personnes concernées

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonnesConcernees	-	-	dac6:PersonneConcernees_Type	Facultatif

Cet élément contient des informations sur l'identité de toute autre personne concernée par la déclaration.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point h), de la directive 2018/822/UE et fait l'objet de précisions au BOI-CF-CPF-30-40-20.

## Description du dispositif

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DescriptionDispositif	-	-	dac6:DescriptionDispositif_Type	Facultatif

<b>RG 4</b>	<p>Cet élément contient des informations détaillées sur la structure et les caractéristiques de la déclaration. Cet élément est facultatif et ne sera pas pris en compte s'il s'agit d'une seconde déclaration d'un dispositif commercialisable; dans tout autre cas (déclaration initiale d'un dispositif commercialisable ou déclaration liée à un dispositif sur mesure), l'élément Description_Dispositif doit être déclaré.</p> <p>Si le déclarant saisit des informations dans l'un des sous blocs « Description_Dispositif » alors il devra compléter tout le bloc (il devient obligatoire). A l'inverse, si rien n'est saisi alors le bloc reste facultatif.</p> <p>Les informations de ce bloc devraient être transmises en langue anglaise.</p>
-------------	---

### 3.4.1 Déclarant

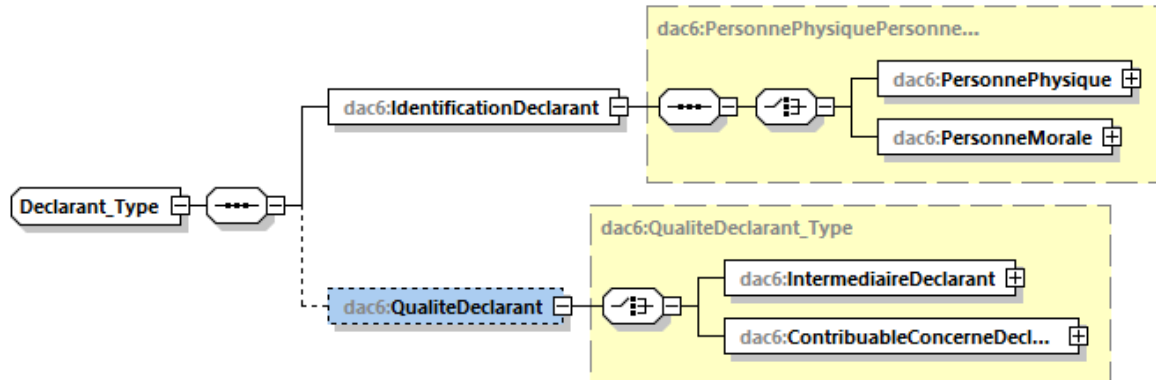


Figure 8: Diagramme Déclarant \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification Declarant	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification du déclarant. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale.

=> Se référer au chapitre 3.4.5.1. Personne physique ou personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
QualiteDeclarant	-	-	dac6:QualiteDeclarant_Type	Facultatif

Cet élément permet de préciser la qualité du déclarant. Le déclarant peut être de type « intermédiaire » ou de type « contribuable concerné ».

=> Se référer au chapitre 3.4.5.8. Qualité du déclarant

### 3.4.2 Contribuable concerné

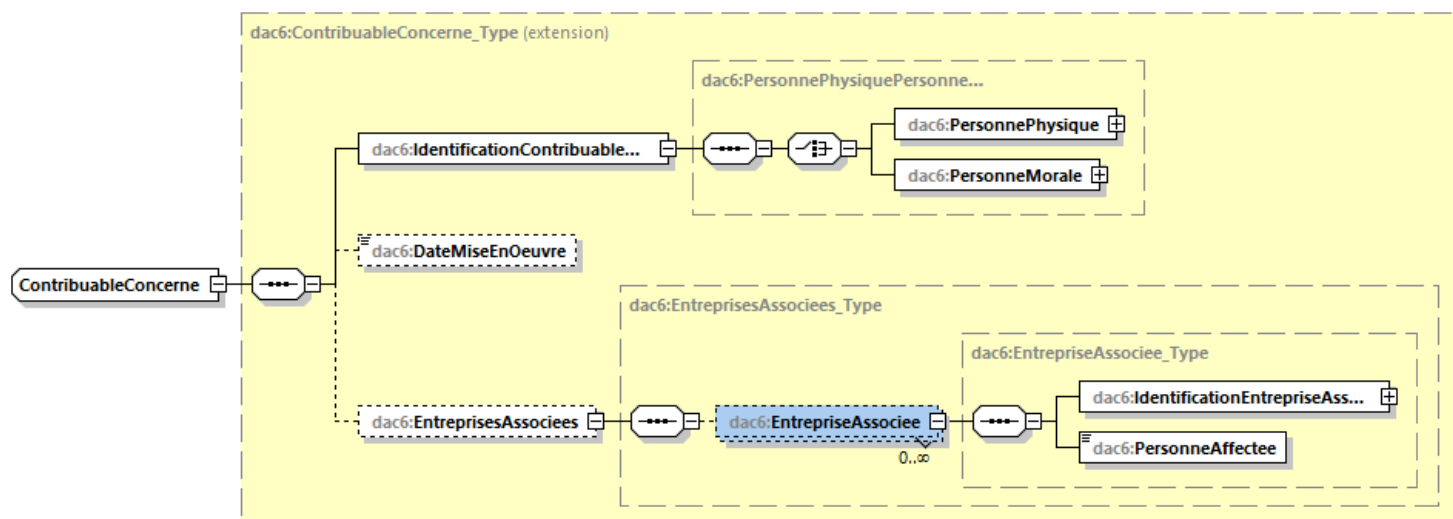


Figure 9: Diagramme Contribuable Concerne \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdentificationContribuableConcerne	-	-	dac6:PersonnePhysique PersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification du contribuable concerné. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateMiseEnOeuvre	-	-	xsd:date	Facultatif

Cet élément contient la date à laquelle le dispositif transfrontière est mis à disposition aux fins de sa mise en œuvre, ou est prêt à être mis en œuvre, ou lorsque la première étape de sa mise en œuvre a été accomplie selon qu'il s'agit d'un dispositif commercialisable ou « sur-mesure ».



<b>RG 5</b>	Cet élément est obligatoire s'il s'agit d'un dispositif commercialisable et ne doit pas être renseigné dans le cas contraire (dispositif sur mesure).
-------------	---

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point d), de la directive 2018/822/UE et n'est utilisé que dans le cas de dispositifs commercialisables (article 1649 AG-I-1° du CGI) .

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EntreprisesAssociées	-	-	dac6:EntreprisesAssociees_Type	Facultatif

Cet élément contient des informations sur l'identité d'une ou plusieurs organisations ou personnes liées à un contribuable concerné.

### 3.4.3 Intermédiaire

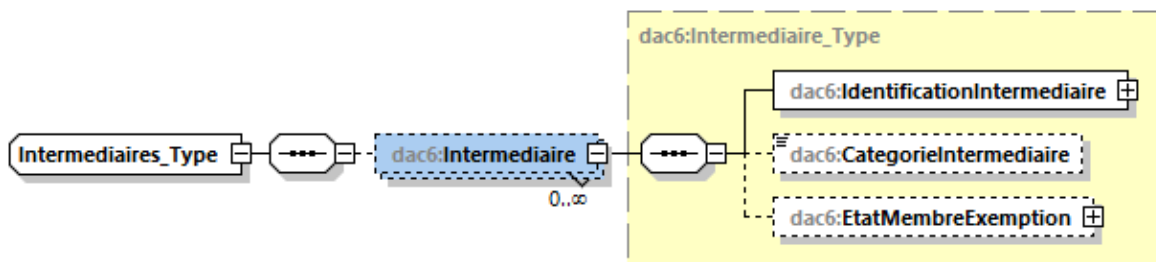


Figure 10: Diagramme Intermédiaires \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdentificationIntermediaire	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification d'un intermédiaire. Il peut s'agir d'une personne physique ou d'une personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CategoriIntermediaire	-	-	dac6:EnumerationCategoriIntermediaire_Type	Facultatif

Cet élément indique le rôle de l'intermédiaire en ce qui concerne la déclaration. Conformément aux règles de déclaration, ce rôle peut être celui de "Concepteur » (toute personne qui conçoit, commercialise, organise, met à disposition aux fins de sa mise en œuvre ou gère la mise en œuvre d'un dispositif transfrontière) ou de "Prestataire de services » (toute personne qui apporte une aide, une assistance ou des conseils concernant la conception, la commercialisation, l'organisation, la mise à disposition aux fins d'une mise en œuvre ou la gestion de la mise en œuvre d'un dispositif transfrontière déclarable.

Les entrées autorisées sont :

- DAC61101 - Concepteur ;
- DAC61102 - Prestataire de services.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatMembreExemption	-	-	dac6:PaysExoneration_Type	Facultatif

Cet élément indique si et dans quel(s) État(s) membre(s) un intermédiaire est dispensé de déposer une déclaration.

### 3.4.4 Description du dispositif

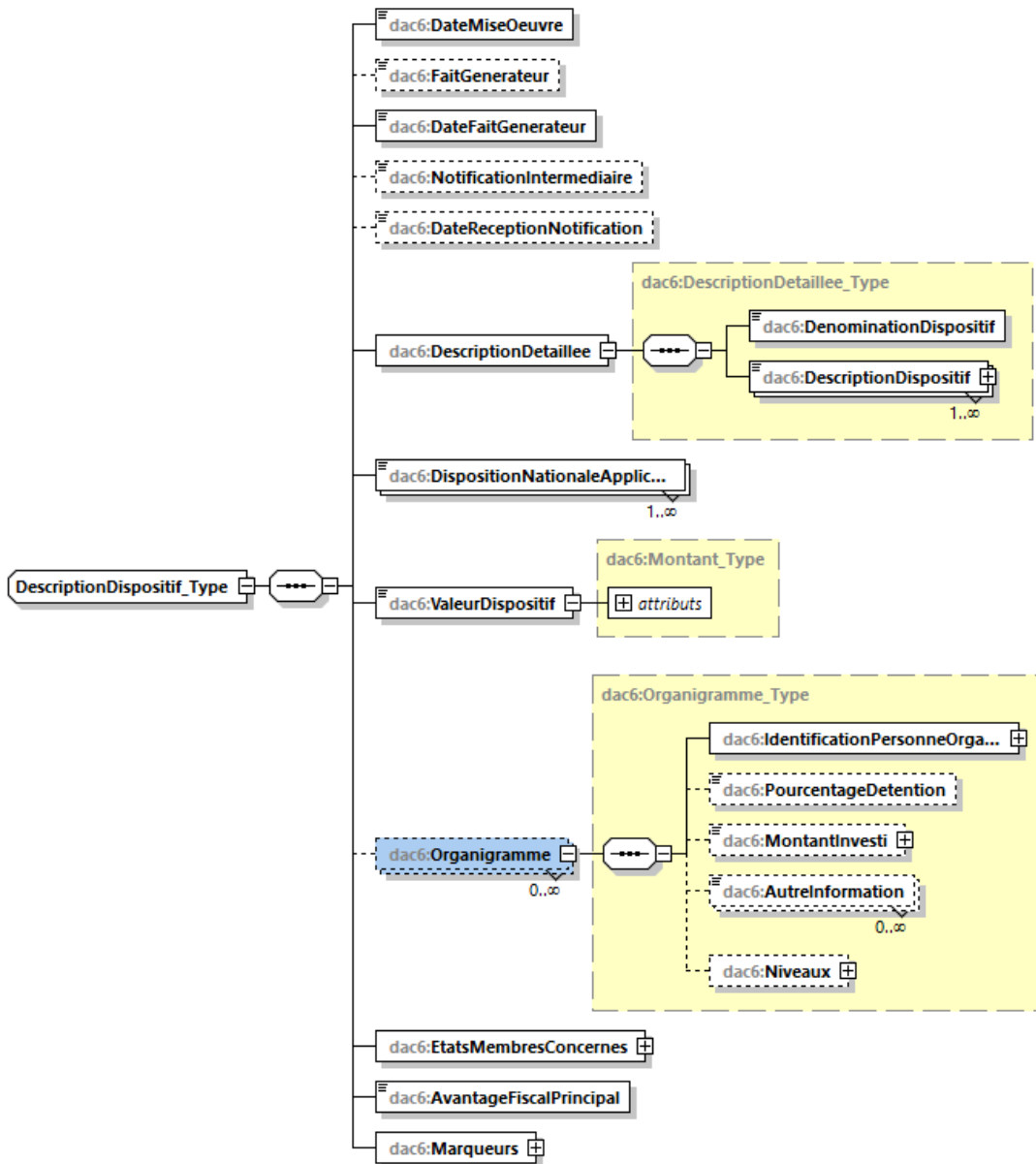


Figure 11: Diagramme Dispositif\_DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateMiseOeuvre	-	-	xsd:date	Obligatoire

Cet élément précise la date à laquelle le dispositif transfrontière est mis à disposition aux fins de sa mise en œuvre, ou est prêt à être mis en œuvre, ou lorsque la première étape de sa mise en œuvre a été accomplie. Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point d), de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 1649 AG-I-1° du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
FaitGenerateur	-	-	dac6:EnumerationFaitGenerateur_Type	Facultatif

Cet élément indique l'événement qui a déclenché l'obligation de déclaration. Les entrées autorisées sont :

- DAC6701 – Le dispositif est mis à disposition aux fins de mise en œuvre ;
- DAC6702 – Le dispositif est prêt à être mis en œuvre ;
- DAC6703 - La première étape de la mise en œuvre du dispositif a été accomplie ;
- DAC6704 - Fourniture d'une aide, assistance ou conseil.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateFaitGenerateur	-	-	xsd:date	Obligatoire

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NotificationIntermediaire	-	-	xsd:boolean	Facultatif

Cet élément doit être renseigné à « True » dans le cas où le déclarant a reçu une notification par un intermédiaire et à « False » si aucune notification n'a été reçue.

<b>RG 6</b>	Les champs « NotificationIntermediaire » et « DateReceptionNotification » ne doivent pas être remplis si le déclarant est un intermédiaire.
-------------	---

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateReceptionNotification	-	-	xsd:date	Facultatif

<b>RG 7</b>	La date de réception de la notification est à remplir si le déclarant a reçu une notification de l'intermédiaire et l'élément « NotificationIntermediaire » a reçu la valeur « True ».
-------------	--

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DescriptionDetaillee	-	-	dac6:DescriptionDetaillee_Type	Obligatoire

Cet élément permet de décrire le dispositif de manière détaillée.

Cet élément se réfère à l'Art. 8 bis, paragraphe 14, point c) de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Un descriptif en anglais est recommandé.

=> Se référer au chapitre 3.4.5.10. Description détaillée du dispositif.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Disposition NationaleApplicable	Langue	-	dac6:StringMin1Max4000WithLang_Type	Obligatoire

Cet élément détaille les dispositions nationales qui constituent la base du dispositif transfrontière à déclarer.

Cet élément fait référence à l'article 8 bis, paragraphe 14, point e), de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Un descriptif en anglais est recommandé.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ValeurDispositif	currCode	-	dac6:Montant_Type	Obligatoire

Cet élément permet de préciser la valeur de la déclaration transfrontalière à déclarer. L'attribut "currCode" fournit le code de la devise de la valeur.

Cet élément fait référence à l'art. 8 bis, paragraphe 14, point f) de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Organigramme	-	-	dac6:Organigramme_Type	Facultatif

Cet élément contient des informations détaillées sur la structure et les caractéristiques du dispositif déclaré.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatsMembresConcernes	-	-	dac6:EtatsMembresConcernes_Type	Obligatoire

Cet élément représente l'identification du ou des États membres du ou des contribuables concernés et de tout autre État membre susceptible d'être concerné par le dispositif transfrontière à déclarer.

Cet élément se réfère à l'art. 8 bis, paragraphe 14, point g) de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 344 G octies A du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
AvantageFiscalPrincipal	-	-	xsd:boolean	Obligatoire

Selon que le critère de l'avantage principal est rempli ou non, le choix de la catégorie de marqueurs possibles sera le suivant :

<b>RG 8</b>	<p>Si l'élément est valorisé à « True » alors la liste de marqueurs suivante sera mise à disposition :</p> <p>A1 A2a A2b A3 B1 B2 B3 C1a C1bi C1bii C1c C1d C2 C3 C4 D1a D1b D1c D1d D1e D1f D1Other D2 E1 E2 E3.</p> <p>Si l'élément est valorisé à « False » alors la liste de marqueurs suivante sera mise à disposition :</p> <p>C1a C1bii C2 C3 C4 D1a D1b D1c D1d D1e D1f D1Other D2 E1 E2 E3</p>
-------------	---

Cet élément fait référence à l'annexe IV, partie I, de la directive 2018/822/UE transposée à l'article 1649 AH du CGI.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Marqueurs	-	-	dac6:Marqueurs_Type	Obligatoire

Cet élément permet de présenter le ou les marqueurs relatifs au dispositif transfrontière déclaré.

*(Liste des marqueurs) => se référer au chapitre 3.4.5.13. Marqueurs*

## 3.4.5 Données communes

### 3.4.5.1 Personne physique ou personne morale

Dans tous les cas où des informations d'identification doivent être fournies concernant un contribuable ou un intermédiaire, une personne concernée ou un déclarant dans le fichier XML DAC6, il convient de faire un choix entre personne physique ou personne morale afin de déterminer les informations détaillées à saisir.

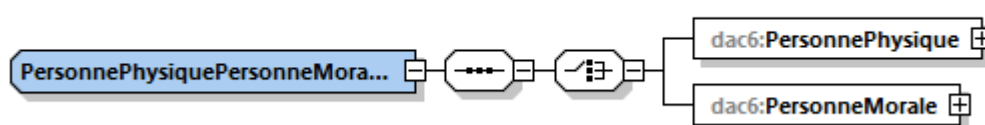


Figure 12: Diagramme Personne physique Personne morale \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonnePhysique	-	-	dac6:PersonnePhysique_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir des informations d'identification sur les personnes physiques qui sont soit le déclarant, le contribuable concerné, une personne affectée ou un intermédiaire ainsi que les entreprises associées.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonneMorale	-	-	dac6:PersonneMorale_ Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir des informations d'identification sur les personnes morales qui sont soit le déclarant, le contribuable concerné, la personne affectée ou un intermédiaire ainsi que les entreprises associées.



### 3.4.5.2 Personne physique

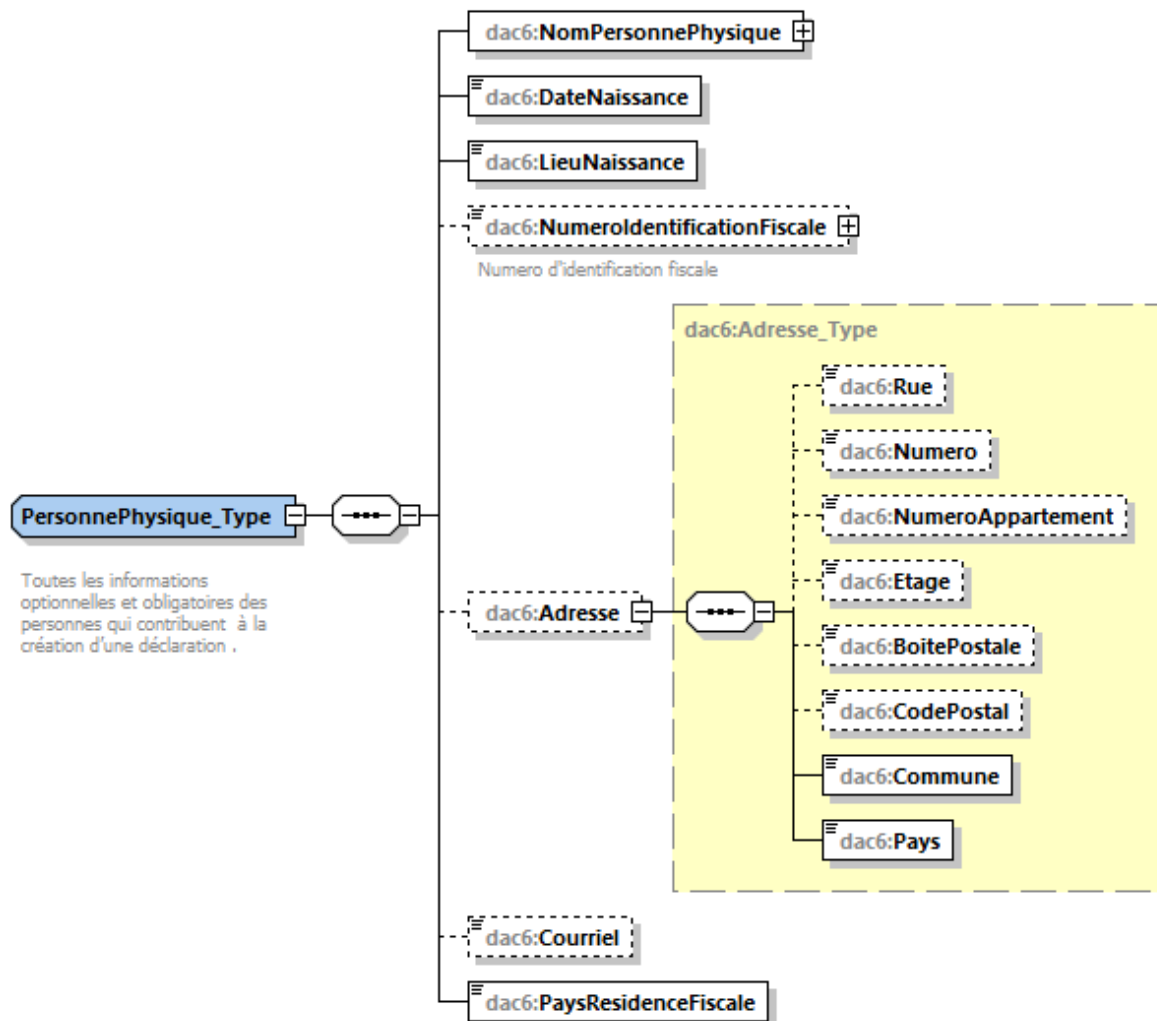


Figure 13: Diagramme Personne physique \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NomPersonnePhysique	-	-	dac6:NomPersonnePhysique_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir le nom d'une personne physique.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DateNaissance	-	-	xsd:date	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir la date de naissance d'un individu au format JJ/MM/AAAA.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
LieuNaissance	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour indiquer le lieu de naissance d'un individu.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NumeroIdentificationFiscale	TerritoireAttributionIdentificationFiscale	1 à 200 caractères	dac6:IdentificationFiscale_Type	Obligatoire

Cet élément de données fournit le numéro d'identification fiscale (NIF) délivré par l'administration fiscale de l'État membre de résidence du contribuable ou de l'intermédiaire soumis à déclaration.

L'attribut "TerritoireAttributionIdentificationFiscale" indique le pays d'émission du NIF (numéro d'identification fiscale).

Veillez noter que cet élément est facultatif uniquement dans le cas où le NIF est inconnu. Dans tous les autres cas, il doit être fourni.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Adresse	-	-	dac6:Adresse_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse d'une personne.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Courriel	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse électronique d'une personne.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PaysResidenceFiscale	-	2- caractères	iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Cet élément de données décrit le code du pays de résidence fiscale de la personne.

### 3.4.5.3 Nom personne physique

Cet élément de données permet de communiquer le nom d'une personne de la manière la plus détaillée possible : titre, prénom, deuxième prénom, nom.

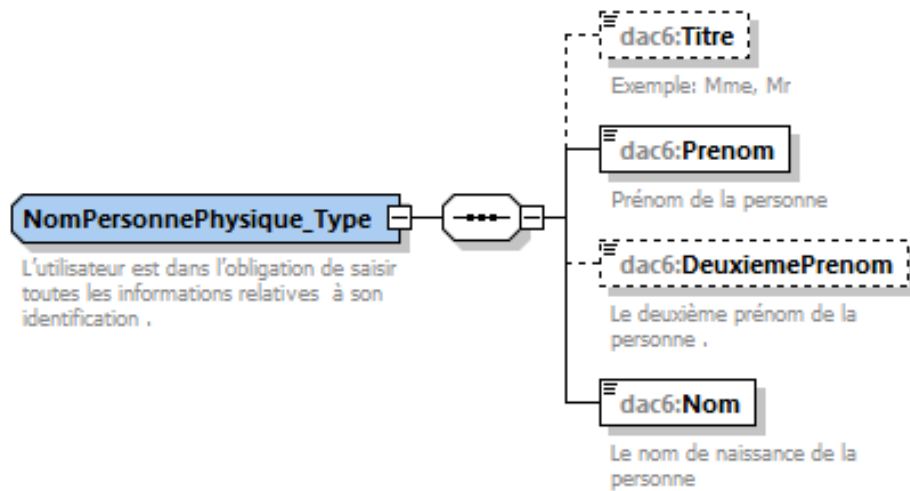


Figure 14: Diagramme Nom personne physique \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Titre	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Facultatif
Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Prenom	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Obligatoire
Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DeuxiemePrenom	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Facultatif
Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Nom	-	1 à 200 caractères	dac6:StringMin1Max200_Type	Obligatoire

### 3.4.5.4 Personne morale

Cet élément de données est utilisé pour identifier les contribuables non personnes physiques c'est-à-dire les personnes morales et les intermédiaires (par exemple sociétés, fiducies, etc.). Il comprend les éléments de données suivants :

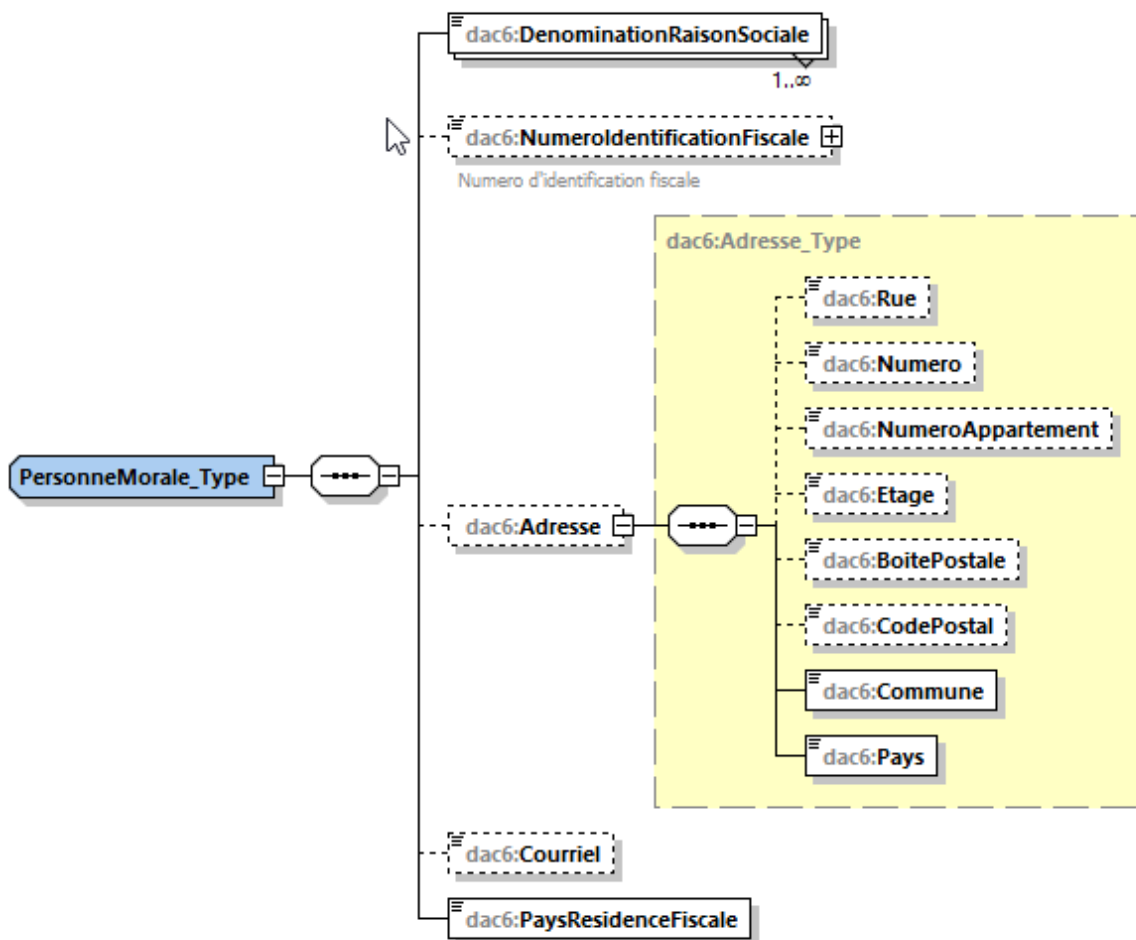


Figure 15: Diagramme Personne morale \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Denomination RaisonSociale	langue	1 à 200 caractères	dac6:DenominationEntreprise_Type	Obligatoire

Cet élément doit contenir la dénomination légale complète du contribuable, de l'intermédiaire, d'une personne associée ou d'une entreprise associée, y compris la désignation nationale de la forme juridique, comme indiqué dans ses statuts ou tout document similaire. La langue dans laquelle le nom a été saisi peut être spécifiée dans l'attribut langue.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
NumeroidentificationFiscale	issuedBy	1 à 200 caractères	dac6:IdentificationFiscale_Type	Obligatoire

Cet élément de données fournit le numéro d'identification fiscale (NIF) du contribuable ou de l'intermédiaire soumis à déclaration. Le NIF d'un organisme est obligatoire s'il existe. L'attribut "issuedBy" fournit le pays d'émission du NIF (TIN).

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Adresse	-	-	dac6:Address_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse d'une personne morale.

Les attributs « commune » et « pays » sont obligatoires.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Courriel	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour fournir l'adresse électronique d'une personne morale.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PaysResidenceFiscale	-	2-caractères	iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Cet élément décrit le code du pays de résidence fiscale de la personne morale (intermédiaire ou contribuable déclarant).



### 3.4.5.5 Adresse

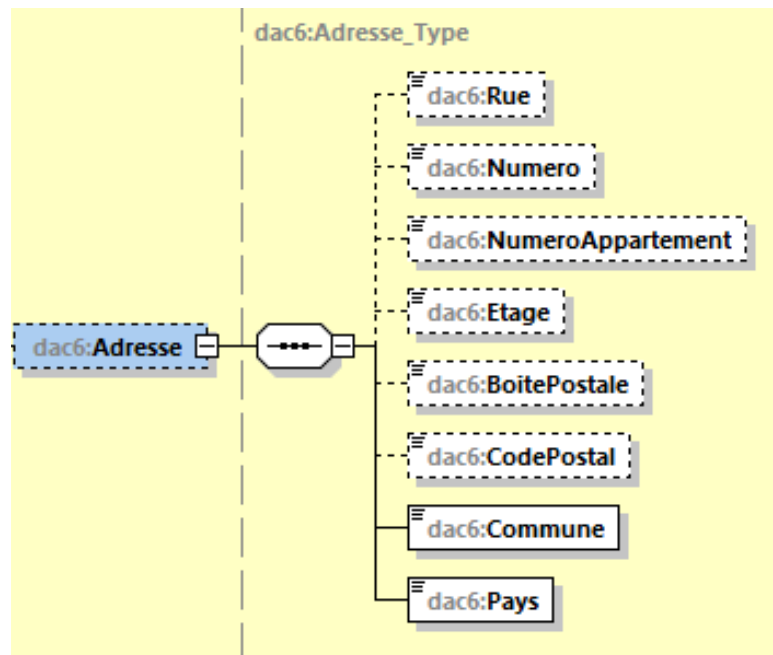


Figure 16: Diagramme Adresse \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Rue	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
Numero	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
NumeroAppartement	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
Etage	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
BoitePostale	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
CodePostal	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Facultatif
Commune	-	-	dac6:StringMin1Max400_Type	Obligatoire
Pays	-	-	iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir des informations sur l'adresse d'une personne, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale.

### 3.4.5.6 Personne concernée

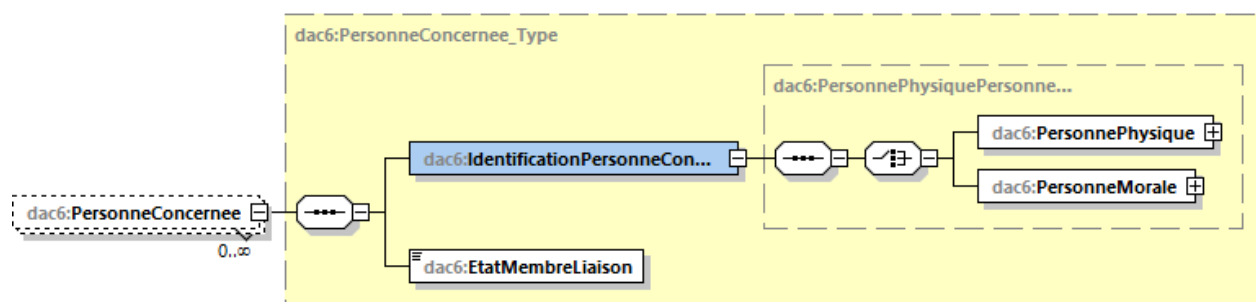


Figure 17: Diagramme Personne concernée \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification PersonneConcernee	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir des informations d'identification sur une personne autre que l'intermédiaire ou le contribuable concerné, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, concernée par la déclaration.

Une personne susceptible d'être concernée est un tiers, qu'il s'agisse d'une personne physique, morale, ou toute autre entité qui n'est ni un intermédiaire, ni un contribuable concerné, ni une entreprise associée, mais qui prend part activement au dispositif.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatMembreLiaison	-	-	Iso:CountryCode_Type	Obligatoire

Le déclarant identifie tous les États membres concernés par le dispositif, c'est-à-dire tous les États membres dans lesquels les contribuables concernés ont leur résidence fiscale ainsi que tous les États membres directement ou indirectement concernés par le dispositif transfrontière déclaré.

### 3.4.5.7 Entreprise associée

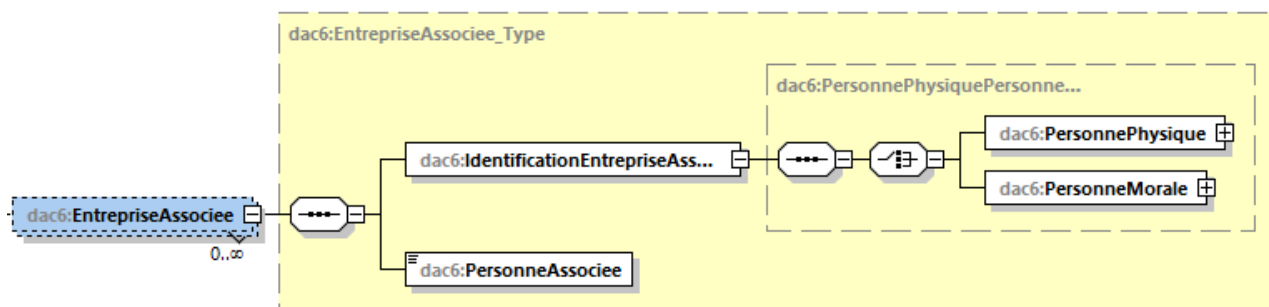


Figure 18: Diagramme entreprise associée \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Identification EntrepriseAssociée	-	-	dac6:PersonnePhysique PersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour fournir des informations d'identification sur une personne, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, associée à un contribuable concerné.

Cet élément se réfère à l'art. 8ab(14)(a) de la directive 2018/822/UE. (pour plus de précisions : BOI-CF-CPF-30-40-20, paragraphe 250)

Le déclarant indique, pour chaque contribuable concerné, les entreprises qui lui sont associées dans la mesure où elles ont participé au dispositif. A l'inverse, les entreprises associées n'ayant pas participé au dispositif n'ont pas à être déclarées. Une « entreprise associée » s'entend comme une personne liée à une autre personne de l'une au moins des façons suivantes (il peut s'agir d'une personne morale ou d'une personne physique) :

1. Une personne participe à la gestion d'une autre personne lorsqu'elle est en mesure d'exercer une influence notable sur l'autre personne ;
2. Une personne participe au contrôle d'une autre personne au moyen d'une participation qui dépasse 25 % des droits de vote ;
3. Une personne participe au capital d'une autre personne au moyen d'un droit de propriété qui, directement ou indirectement, dépasse 25 % du capital ;
4. Une personne a droit à 25 % ou plus des bénéfices d'une autre personne.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PersonneAssociee	-	-	xsd:boolean	Obligatoire

Cet élément booléen est utilisé pour ajouter le statut de "Personne associée" à une entreprise associée spécifique en ce qui concerne la déclaration.

### 3.4.5.8 Qualité du déclarant

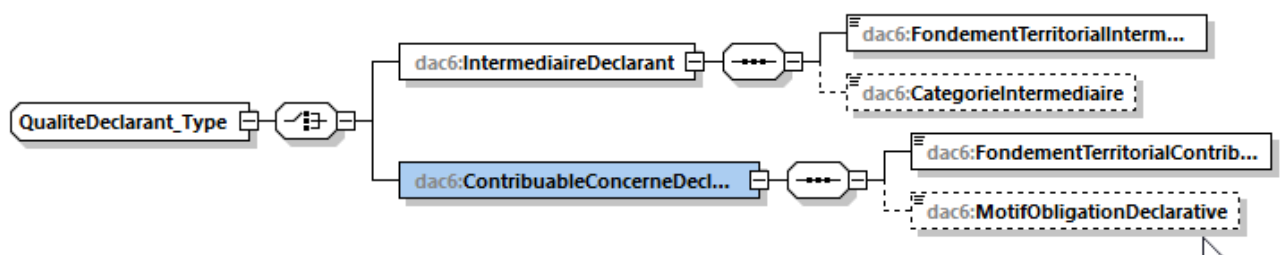


Figure 19: Diagramme Qualité du déclarant \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
FondementTerritorialIntermediaire	-	-	dac6:EnumerationFondementTerritorialIntermediaire_Type	Obligatoire

Dans le cas où l'intermédiaire est tenu de déclarer des informations sur les dispositifs transfrontières soumis à l'obligation déclarative auprès d'autorités compétentes de plusieurs États membres, cet élément identifie le motif pour lequel les informations ne sont déclarées qu'à l'ide la France. Ce motif correspond à une des conditions énoncées à l'article 1649 AE – I - 2° du CGI.

Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- INEXa – La France est l'EM dans lequel le déclarant est fiscalement domicilié ou résident ou a son siège social ;
- INEXb – La France est l'EM dans lequel le déclarant possède un ES par l'intermédiaire duquel sont rendus ses services ;
- INEXc – Le déclarant est constitué en France ou régi par le droit français ;
- INEXd -La France est l'EM dans lequel le déclarant est enregistré auprès d'un ordre ou d'une association professionnelle en rapport avec des services juridiques, fiscaux ou de conseil.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
CategoriIntermediaire	-	-	dac6:EnumerationCategoriIntermediaire_Type	Facultatif

Cet élément indique le rôle de l'intermédiaire en ce qui concerne le dispositif. Ce rôle peut être celui d'un intermédiaire concepteur ou d'un intermédiaire prestataire de services

Les entrées autorisées sont :

- DAC61101 – Concepteur;
- DAC61102 - Prestataire de service.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
FondementTerritorialContribuable	-	-	dac6:EnumerationFondementTerritorialContribuable_Type	Obligatoire

Dans le cas où le contribuable concerné est tenu de déclarer des informations sur les dispositifs transfrontières soumis à l'obligation déclarative auprès d'autorités compétentes de plusieurs États membres, cet élément identifie le motif pour lequel les informations ne sont déclarées qu'en France.

Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- RTNEXa – La France est l'État membre (EM) dans lequel le déclarant est fiscalement domicilié ou a son siège social ;
- RTNEXb – La France est l'État membre dans lequel le déclarant possède un établissement stable (ES) qui bénéficie du dispositif ;
- RTNEXc – La France est l'État membre dans lequel le déclarant perçoit des revenus ou y réalise des bénéfices ;
- RTNEXd – La France est l'État membre dans lequel le déclarant exerce une activité, bien qu'il ne soit résident à des fins fiscales et ne possède pas d'établissement stable dans aucun État membre.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
MotifObligationDeclarative	-	-	dac6:EnumerationMotifObligationDeclarative_Type	Facultatif

Cet élément indique le motif pour lequel l'obligation déclarative incombe au contribuable en ce qui concerne le dispositif. Le motif peut être celui du secret professionnel, d'un intermédiaire dans un pays non membre de l'UE, ou si le dispositif déclaré est un dispositif interne (absence d'intermédiaire).

Les entrées autorisées sont :

- DAC61104 – L'intermédiaire est soumis au secret professionnel ;
- DAC61105 – L'intermédiaire n'a pas de lien territorial au sens de l'article 1649 AE-I – 2° ;
- DAC61106 – Aucun intermédiaire n'est intervenu dans le dispositif.

Ces valeurs sont définies à l'article 8ab, paragraphe 6, de la directive 2018/822/UE transposé à l'article 1649 AE du CGI.

### 3.4.5.9 Exemption nationale

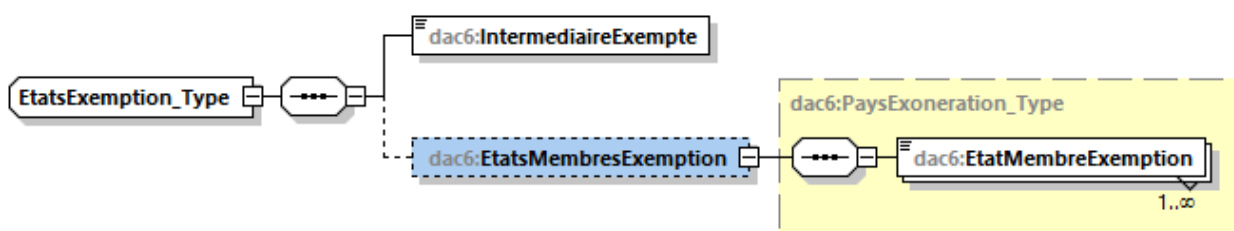


Figure 20: Diagramme exemption nationale \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IntermediaireExempte	-	-	xsd:boolean	Obligatoire

Cet élément permet d'indiquer si un intermédiaire est exempté ou non de l'obligation déclarative.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
EtatsMembresExemption	-	2- caractères	iso:CountryCode _Type	Facultatif

Cet élément est utilisé pour indiquer dans quels États membres l'intermédiaire est exempté de l'obligation déclarative .



### 3.4.5.10 Description détaillée du dispositif

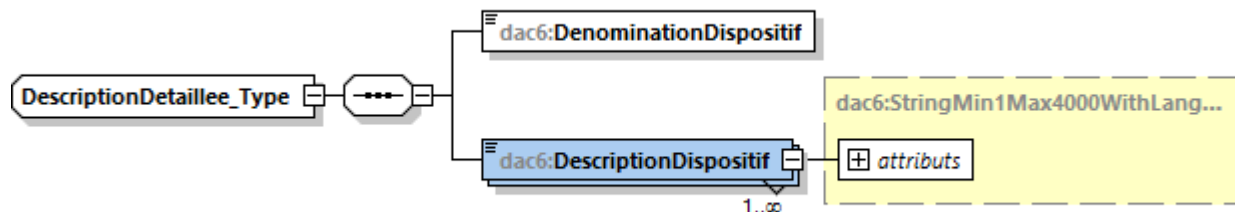


Figure 21: Diagramme Description détaillée \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DenominationDispositif	-	1 à 400 caractères	dac6:StringMin1Max400_Type	Obligatoire

Cet élément est utilisé pour donner un nom, une dénomination au dispositif.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DescriptionDispositif	Langue	1 à 4000 caractères	dac6:StringMin1Max4000WithLang_Type	Obligatoire

Cet élément permet la description du dispositif, y compris une description des caractéristiques du dispositif dans un format de texte libre.

Le déclarant doit décrire son dispositif en français et valoriser l'attribut langue en « FR ». Il a la possibilité de décrire ce dispositif en anglais en valorisant l'attribut langue en « EN ».

### 3.4.5.11 Organigramme

Cet élément permet de présenter sous forme d'organigramme, reposant sur des liens de détention et de montants en capital investis, la structure du dispositif. Il permet de présenter, pour chaque entité ou personne impliquée dans le dispositif, la détention (en pourcentage) et les montants investis par rapport à telle ou telle entité ou personne du dispositif. Il donne la possibilité de décrire plus en détail le rôle, le capital et le flux de trésorerie au niveau de la structure.

Pour saisir les informations de la présentation sous forme d'organigramme du dispositif, le point de départ peut être un contribuable concerné, une personne associée ou une personne concernée, le contribuable concerné et ses investissements et/ou sa détention dans d'autres structures du dispositif. L'organigramme peut ensuite être étendu à des sous-niveaux en répétant l'élément de l'organigramme en tant que "Filiales".

<b>RG 9</b>	L'organigramme de la déclaration ne permet d'ajouter que des personnes de type contribuable concerné, personne associée ou personne concernée.
-------------	--

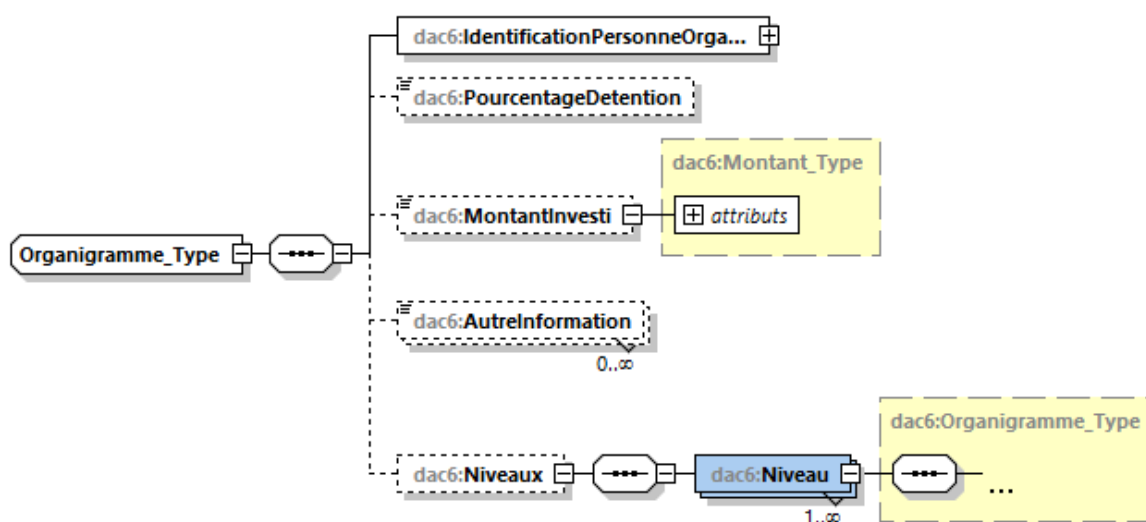


Figure 22: Diagramme Organigramme \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
IdentificationPersonne Organigramme	-	-	dac6:PersonnePhysiquePersonneMorale_Type	Obligatoire

Cet élément contient les informations d'identification sur chaque personne physique ou morale pertinente pour décrire la structure du dispositif, conformément aux types de personnes physiques ou morales énoncés ci-dessus, à savoir des personnes de type contribuable concerné, personne associée ou personne concernée.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
PourcentageDetention	-	-	dac6:Pourcentage_Type	Facultatif

Cet élément permet de spécifier le pourcentage de détention de l'entité, en indiquant un nombre entre 0 et 100. Il ne doit pas être fourni pour l'élément Organigramme de niveau supérieur.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
MontantInvesti	currCode	-	dac6:Montant_Type	Facultatif

Cet élément permet de spécifier le montant de l'investissement dans l'entité détenue en unités entières (c'est-à-dire sans décimales). Il ne doit pas être fourni pour l'élément Organigramme de niveau supérieur. L'attribut "currCode" fournit le code de la devise du montant.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
AutreInforma tion	Langue	-	dac6:StringMin1Max4000Wit hLang_Type	Facultatif

Cet élément permet de spécifier, pour chaque personne morale ou physique de l'organigramme, toute information concernant le rôle de la personne morale ou physique, ainsi que le lien avec la personne morale ou physique de niveau inférieur. Ces informations peuvent par exemple comprendre des détails sur les dispositions contractuelles ou juridiques, le capital investi, les flux de trésorerie annuels et la nature du lien entre deux niveaux (par exemple, actionnaire, bénéficiaire du mandataire, agent, etc.). Il s'agit d'un élément répétable dans un format de texte libre de 4000 caractères chacun.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Niveaux	-	-	dac6:Organigramme_Type	Facultatif

Cet élément permet de créer le niveau inférieur des sous-éléments d'une personne morale ou physique dans l'organigramme du dispositif (par exemple pour représenter une entité entièrement détenue par le contribuable concerné).

### 3.4.5.12 Marqueurs

Cet élément de données tient compte de la liste des marqueurs applicables à la déclaration.

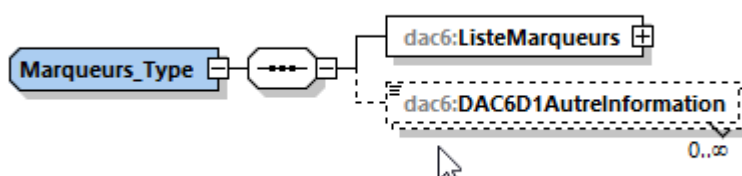


Figure 23: Diagramme marqueurs \_ DAC6

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
ListeMarqueurs	-	-	dac6:ListeMarqueurs_ Type	Obligatoire

Cet élément énumère les marqueurs qui sont applicables à la déclaration.

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
DAC6D1autre Information	Language	-	dac6: StringMin1Max4000WithLang_ Type	Facultatif

Cet élément est servi lorsque le marqueur DAC6D1Other ("Autre") est sélectionné. Il permet de décrire les caractéristiques du marqueur D1 si la situation ne correspond pas aux situations prévues aux marqueurs D1a à D1f.

<b>RG 10</b>	<p>Lorsque le déclarant sélectionne le marqueur "D1 Other", alors il doit renseigner le champ "Autre(s) information(s)" =&gt; ce champ est obligatoire.</p> <p>Lorsque le déclarant sélectionne un marqueur différent de « D1Other », alors le champ « Autre(s) information(s) » associé au marqueur« D1Other » ne doit pas être valorisé.</p>
--------------	--

### 3.4.5.13 Marqueur

Cette typologie tient compte de tous les marqueurs possibles tels qu'ils sont énumérés à l'ANNEXE IV de la directive transposée à l'article 1649 AH du CGI.

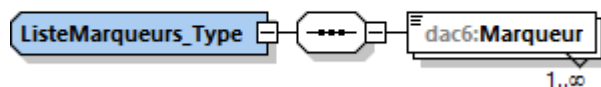


Figure 24: Diagramme marqueur \_ DAC6

**Remarque: le modèle XSD de la Commission Européenne prévoit expressément chacune des valeurs décrites. Par conséquent, elles sont reprises comme telles pour assurer la compatibilité avec le registre central européen.**

Élément	Attribut	Taille	Type de bloc	Exigence
Marqueur	-	-	dac6:EnumerationMarqueur_Type	Obligatoire

Cet élément représente le marqueur tel que décrit dans la directive. Les valeurs autorisées sont :

<b>DAC6A1</b>	Un dispositif où le contribuable concerné ou un participant au dispositif s'engage à respecter une clause de confidentialité selon laquelle il peut lui être demandé de ne pas divulguer à d'autres intermédiaires ou aux autorités fiscales comment le dispositif pourrait procurer un avantage fiscal.
<b>DAC6A2a</b>	Un dispositif où l'intermédiaire est en droit de percevoir des honoraires (ou intérêts, rémunération pour financer les coûts et autres frais) pour le dispositif et ces honoraires sont fixés par référence au montant de l'avantage fiscal découlant du dispositif.
<b>DAC6A2b</b>	Un dispositif où l'intermédiaire est en droit de percevoir des honoraires (ou intérêts, rémunération pour financer les coûts et autres frais) pour le dispositif et ces honoraires sont fixés par référence au fait qu'un avantage fiscal découle effectivement du dispositif. Cela peut inclure une obligation pour l'intermédiaire de rembourser partiellement ou entièrement les honoraires si l'avantage fiscal escompté découlant du dispositif n'a pas été complètement ou partiellement généré.

<b>DAC6A3</b>	Un dispositif dont la documentation et/ou la structure sont en grande partie normalisées et qui est à la disposition de plus d'un contribuable concerné sans avoir besoin d'être adapté de façon importante pour être mis en œuvre.
<b>DAC6B1</b>	Un dispositif dans lequel un participant au dispositif prend artificiellement des mesures qui consistent à acquérir une société réalisant des pertes, à mettre fin à l'activité principale de cette société et à utiliser les pertes de celle-ci pour réduire sa charge fiscale, y compris par le transfert de ces pertes à une autre juridiction ou par l'accélération de l'utilisation de ces pertes.
<b>DAC6B2</b>	Un dispositif qui a pour effet de convertir des revenus en capital, en dons ou en d'autres catégories de recettes qui sont taxées à un niveau inférieur ou ne sont pas taxées.
<b>DAC6B3</b>	Un dispositif qui comprend des transactions circulaires ayant pour résultat un «carrousel» de fonds, qui est constitué d'entités interposées sans fonction commerciale primaire ou d'opérations qui se compensent ou s'annulent mutuellement ou qui ont d'autres caractéristiques similaires.
<b>DAC6C1a</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le bénéficiaire n'a sa résidence dans aucune juridiction.
<b>DAC6C1bi</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le bénéficiaire réside à des fins fiscales dans une juridiction qui ne lève pas l'impôt sur les sociétés ou un impôt sur les sociétés à taux zéro ou presque nul.
<b>DAC6C1bii</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le bénéficiaire réside à des fins fiscales dans une juridiction qui figure sur une liste de juridictions de pays tiers qui ont été évaluées par les États membres collectivement ou dans le cadre de l'OCDE comme étant non coopératives.
<b>DAC6C1c</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le paiement bénéficie d'une exonération fiscale totale dans la juridiction où le bénéficiaire réside à des fins fiscales.
<b>DAC6C1d</b>	Un dispositif qui prévoit la déduction des paiements transfrontières effectués entre deux ou plusieurs entreprises associées lorsque le paiement bénéficie d'un régime fiscal préférentiel dans la juridiction où le bénéficiaire réside à des fins

	fiscales.
<b>DAC6C2</b>	Double déduction d'un amortissement pour le même actif dans deux juridictions différentes.
<b>DAC6C3</b>	Dispositif prévoyant l'allègement de la double imposition pour le même élément de revenu ou de capital dans la même juridiction.
<b>DAC6C4</b>	Dispositif qui inclut des transferts d'actifs entre États dont le traitement fiscal diffère dans une large mesure.
<b>DAC6D1a</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords. De tels dispositifs incluent l'utilisation d'un produit financier qui offre à l'investisseur les fonctionnalités d'un compte financier mais dont les caractéristiques excluent ledit produit de la définition d'un compte financier au sens de l'article 4 du décret 2016-1683 du 5 décembre 2016.
<b>DAC6D1b</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords. De tels dispositifs incluent le transfert de comptes ou d'actifs financiers vers des juridictions qui ne sont pas liées par l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers avec l'État de résidence du contribuable concerné, ou le recours à de telles juridictions.
<b>DAC6D1c</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords. De tels dispositifs incluent la requalification de revenus et de capitaux en produits ou en paiements qui ne sont pas soumis à l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers.
<b>DAC6D1d</b>	Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en œuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers,



	<p>y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords. De tels dispositifs incluent le transfert ou la conversion d'une Institution financière, d'un Compte financier ou des actifs qui s'y trouvent en Institution financière, en Compte financier ou en actifs qui ne sont pas à déclarer en vertu de l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers.</p>
<b>DAC6D1e</b>	<p>Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en oeuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords. De tels dispositifs incluent le recours à des entités, constructions ou structures juridiques qui suppriment ou visent à supprimer la déclaration d'un ou plusieurs titulaires de compte ou personnes détenant le contrôle dans le cadre de l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers.</p>
<b>DAC6D1f</b>	<p>Un dispositif susceptible d'avoir pour effet de porter atteinte à l'obligation de déclaration en vertu du droit mettant en oeuvre la législation de l'Union ou tout accord équivalent concernant l'échange automatique d'informations sur les Comptes financiers, y compris des accords avec des pays tiers, ou qui tire parti de l'absence de telles dispositions ou de tels accords. De tels dispositifs incluent les dispositifs qui portent atteinte aux procédures de diligence raisonnable utilisées par les Institutions financières pour se conformer à leurs obligations de déclarer des informations sur les Comptes financiers, ou qui exploitent les insuffisances de ces procédures, y compris le recours à des juridictions appliquant de manière inadéquate ou insuffisante la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, ou ayant des exigences insuffisantes en matière de transparence en ce qui concerne les personnes morales ou les constructions juridiques.</p>
<b>DAC6D1Other</b>	<p>Certains marqueurs spécifiques de la catégorie D peuvent ne pas être explicitement cités : en effet la liste des marqueurs D1 n'est pas exhaustive. Par conséquent, il convient de choisir ce marqueur si aucun des sous-marqueurs de la catégorie D1 n'est approprié.</p> <p><i>Lorsque le déclarant sélectionne le marqueur "D1 Other", alors il doit renseigner le champ "Autre(s) information(s)" =&gt; ce champ est obligatoire.</i></p>
<b>DAC6D2</b>	<p>Un dispositif faisant intervenir une chaîne de propriété formelle ou effective non transparente par le recours à des personnes, des constructions juridiques ou des structures qui n'exercent pas une</p>



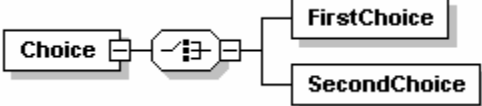




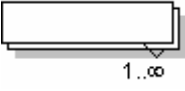
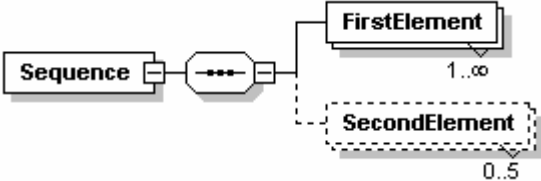
	<p>activité économique substantielle s'appuyant sur des effectifs, des équipements, des ressources et des locaux suffisants.</p> <p>Un dispositif faisant intervenir une chaîne de propriété formelle ou effective non transparente par le recours à des personnes, des constructions juridiques ou des structures qui sont constitués, gérés, contrôlés ou établis ou qui résident dans toute juridiction autre que la juridiction de résidence de l'un ou plusieurs des bénéficiaires effectifs des actifs détenus par ces personnes, constructions juridiques ou structures.</p> <p>Un dispositif faisant intervenir une chaîne de propriété formelle ou effective non transparente par le recours à des personnes, des constructions juridiques ou des structures lorsque les bénéficiaires effectifs de ces personnes, constructions juridiques ou structures, au sens de la directive (UE) 2015/849, sont rendus impossibles à identifier.</p>
<b>DAC6E1</b>	Un dispositif qui prévoit l'utilisation de régimes de protection unilatéraux.
<b>DAC6E2</b>	Un dispositif prévoyant le transfert d'actifs incorporels difficiles à évaluer. Le terme d'"actifs incorporels difficiles" à évaluer englobe des actifs incorporels ou des droits sur des actifs incorporels pour lesquels, au moment de leur transfert entre des entreprises associées : a) il n'existe pas d'éléments de comparaison fiables ; et b) au moment où l'opération a été conclue, les projections concernant les futurs flux de trésorerie ou revenus attendus de l'actif incorporel transféré, ou les hypothèses utilisées pour évaluer cet actif incorporel sont hautement incertaines, et il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure l'actif incorporel débouchera finalement sur un succès au moment du transfert.
<b>DAC6E3</b>	Un dispositif mettant en jeu un transfert transfrontière de fonctions et/ou de risques et/ou d'actifs au sein du groupe, si le bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) annuel prévu, dans les trois ans suivant le transfert, du ou des cédants, est inférieur à 50 % du BAII annuel prévu de ce cédant ou de ces cédants si le transfert n'avait pas été effectué.

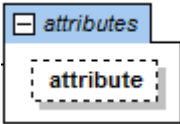
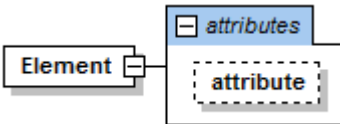
## 4 ANNEXES

### 4.1 DÉFINITION DU SCHÉMA XML

Le tableau suivant décrit les symboles utilisés dans les schémas XML..

Tableau 4: Définition schéma XML

Symbole	Explication	Exemple
	Ce symbole signifie qu'un élément est une séquence d'autres éléments intérieurs.	L'élément Séquence est composé de deux éléments (enfants) : PremierElement et SecondElement.
	Ce symbole signifie qu'un élément est constitué d'un seul et unique des éléments intérieurs.	 <p>L'élément Choix contient comme élément enfant soit FirstChoice soit SecondChoice.</p>
	Cette ligne continue indique un élément ou attribut obligatoire. Les trois lignes dans le coin supérieur gauche indiquent que l'élément n'a pas d'élément enfant (cette notation ne s'applique pas aux attributs).	 <p>L'élément "MandatoryElement" « Obligatoire » doit être présent dans tout document d'instance XML.</p>
	Cette ligne en tirets signifie que l'élément ou l'attribut est facultatif.	 <p>L'élément "OptionalElement" « Facultatif » est optionnel dans tout document d'instance XML.</p>
	Les chiffres indiquent la cardinalité.	 <p>L'élément Séquence est composé des éléments enfants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FirstElement : cet élément doit se</li> </ul>

Symbole	Explication	Exemple
		<p>produire au moins une fois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SecondElement : cet élément est facultatif et peut être utilisé au maximum cinq fois.</li> </ul>
	Ce symbole indique un attribut d'un élément.	

## 4.2 CARACTÈRES AUTORISÉS

ISO/CEI 10646																
	x0	x1	x2	x3	x4	x5	x6	x7	x8	x9	xA	xB	xC	xD	xE	xF
0x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
1x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
2x		!	"	#	\$	%	&	'	(	)	*	+	,	-	.	/
3x	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	:	;	<	=	>	?
4x	@	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
5x	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	[	\	]	^	_
6x	`	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
7x	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	{		}	~	
8x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
9x	caractères de contrôle et divers non imprimables															
Ax		ı	¢	£	¤	¥	¦	§	¨	©	ª	«	¬	®	¯	

ISO/CEI 10646

	x0	x1	x2	x3	x4	x5	x6	x7	x8	x9	xA	xB	xC	xD	xE	xF
Bx	°	±	<sup>2</sup>	<sup>3</sup>	´	μ	¶	·	,	<sup>1</sup>	º	»	¼	½	¾	¿
Cx	À	Á	Â	Ã	Ä	Å	Æ	Ç	È	É	Ê	Ë	Ì	Í	Î	Ï
Dx	Ð	Ñ	Ò	Ó	Ô	Õ	Ö	×	Ø	Ù	Ú	Û	Ü	Ý	Þ	ß
Ex	à	á	â	ã	ä	å	æ	ç	è	é	ê	ë	ì	í	î	ï
Fx	ð	ñ	ò	ó	ô	õ	÷	ø	ù	ú	û	ü	ý	þ	ÿ	